



COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2011

**MOTION du Conseil Municipal de Grande-Synthe pour la
défense de l'école (Dél. 2011-001)**

**I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14
DECEMBRE 2010**

II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 15 FEVRIER 2011

A. ADMINISTRATION GENERALE

**1. Désignation
des membres du
Conseil Municipal
au Conseil
Communautaire
(Dél. 2011-002)**

**2. Indemnités des Elus titulaires de mandat
locaux – attribution de nouvelles délégations de
fonction et de signature (dél. 2011-003)**

3.

**rémunération
complémentaire –
agents recenseurs –
année 2011 (dél.
2011-004)**

**4. recrutement
pour les opérations
de mise sous pli et
d'adressage pour
les élections
cantonales (dél.
2011-005)**

B. PROGRAMMATION

**1. Demande de fonds de concours à la CUD au titre de la
dotation de solidarité communautaire pour la totale
gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers
dans les équipements communautaires à vocation
pédagogique. - année 2011 (dél. 2011-006)**

**2. Demande de
soutien financier
auprès du CNDS –
Aménagement du
stade Hippique
(dél. 2011-007)**

3. Demande de soutien financier auprès du Fonds EPERON – Aménagement du stade Hippique (dél. 2011-008)

4. Adhésion au programme LAB initié par l'ICLEI et l'UICN (dél. 2011-009)

C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

1. Dénomination de la place de l'Abbé Pierre (dél. 2011-010)

D. CONTRATS – MARCHES

1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 14 décembre 2010 (dél. 2011-011)

E. FINANCES

1. Débat d'orientation budgétaire (délibération 2011-012)

2. Ouverture exceptionnelle des Crédits Dépenses Investissement avant adoption BP 2011 (dél. 2011-013)

3. Avances sur subventions au titre de l'année 2011

1.1.. *A.S.T.V.*(dél. 2011-014)

1.2. *Maison de l'Initiative* (dél. 2011-015)

1.3. *Amicale du Personnel Communal* (dél. 2011-016)

1.4. *Centre de Santé* (dél. 2011-017)

1.5. *Office de Tourisme* (dél. 2011-018)

1.6. *Compagnie des Mers du Nord* (dél. 2011-019)

1.7. *Côté Quartiers* (dél. 2011-020)

1.8. *Pint'jes* (dél. 2011-021)

1.9. *Cô Nitots* (dél. 2011-022)

1.10. *Zôtches* (dél. 2011-023)

**4. Attribution
d'une subvention
exceptionnelle au
Secours Populaire
Français
(Fédération du
Nord)- 5 000 euros
(dél. 2011-024)**

**IV. APPROBATION DES DECISIONS PRISES ENTRE LE
14 DECEMBRE 2010 ET LE 15 FEVRIER 2011**

PRESENTS :

M. Damien CAREME, Maire ;

Mmes, MM. Nicole FOURICQUET, Gérald CORMIER, Patrick EECKHOUDT, Nadine ODOT, Ahmed CHERIET, Sandrine ESPOSITO, Martial BEYAERT, Sélima CHABAB, Olivier BERTHE , Adjoints ;

Mmes, MM., Nicolle LUSTRE, Jean-Christophe PLAQUET, Evelyne HAEGMAN, Chaabani LASOA, Marie-Line VANDENBOSSCHE, Jean-Claude MORET, Corinne MOREL, Didier BOMMELAERE, Nadia ZEMBILGOTIAN, Ellen LEBECQUE, Patrick GARNIER, Fabien GHEERARDYN, Félix TERTULLIANI, Geneviève WILLOT, Delphine AJUTO, Jean-Claude AUBRUN, Karima TOUIL, Féthi RIAH, Monique MERLEN, Nathalie DESMAZIERES-BENALLA Conseillers Municipaux.

POUV

Mmes, MM. Christelle
COUSEIN à Patrick
EECKHOUDT, Corinne
MARTIN à Damien
CAREME, Sabrina
KHELLAF à Gérald
CORMIER, Eric
FONTAINE à Martial
BEYAERT, Khaled EL
AMRANI à Selima
CHABAB, Fabien
GHEERARDYN à Olivier
BERTHE jusqu'à son
arrivée.

Monsieur le Maire propose que le secrétaire de la séance soit Monsieur Patrick EECKHOUDT à qui il demande de procéder à l'appel des élus.

Monsieur le Maire :

Le quorum étant atteint nous pourrions délibérer valablement avant d'entrer dans le vif de nos délibérations, Je voudrais proposer à votre approbation ce soir deux textes le premier concerne un appel aux maires du Nord pas de Calais et d'ailleurs que j'ai co-signé avec le maire de Norrent-Fontes à côté de Lillers, Marc Boulnois et avec Maryse Roger-Coupin, Maire d'Angres concerne en raison de problèmes que connaît ce maire avec le Préfet du département du Pas de Calais pour l'accueil de migrants.

Donc le texte qui a été écrit est le suivant :

Appel aux maires du Nord Pas de Calais et d'ailleurs

Le 24 décembre 2010, le préfet du Pas de Calais mettait en demeure le maire de Norrent-Fontes de démanteler le camp de migrants présents sur un terrain communal depuis plus de deux ans.

Un maire quel qu'il soit ne peut assumer seul la responsabilité et les conséquences sur sa commune de politiques migratoires françaises et européennes qui allient à la fois des enjeux de sécurité, de dignité humaine, de droits de l'Homme, et de respect d'accords internationaux.

C'est pourquoi nous demandons aux autorités administratives, sur ces questions particulièrement sensibles, de toujours rechercher la concertation, l'information et le dialogue avec les élus locaux avant de prendre toute mesure autoritaire.

Nous appelons à l'encouragement, à la reconnaissance et au soutien des communes qui agissent conformément aux droits de l'Homme tels que ratifiés par la France et aux fondements de notre constitution. En particulier celles qui accueillent des migrants et qui assurent, dans la mesure de leurs moyens avec l'aide et le soutien des associations et des habitants, l'accès aux services de base des migrants et plus largement des personnes en difficulté sur leur territoire. Nous demandons à l'Etat de les soutenir et d'apporter son soutien, y compris financier, à ces communes.

Nous demandons la création d'un comité de concertation permanente entre le préfet, les parlementaires, les élus locaux et territoriaux, et les associations pour dégager les approches les plus pertinentes et développer des pratiques et des projets humains, justes et opérationnels en vue d'améliorer la situation des migrants sur le territoire.

Nous nous déclarons solidaires des communes qui accueillent des migrants et déclarons accepter nous aussi l'implantation d'un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement des migrants sur notre territoire.

***Marc Boulnois, Maire de Norrent-Fontes
Damien Carême, Maire de Grande-Synthe
Maryse Roger-Coupin, Maire d'Angres***

Voilà le texte que je voulais soumettre à l'approbation du conseil municipal. C'est un courrier qui est parti à l'ensemble des maires de la région Nord Pas de Calais mais qui a déjà des retours d'un certain nombre de collectivités qui s'associe à cet appel et que je voulais ce soir, puisque nous sommes particulièrement concernés ici à Grande-Synthe soumettre à votre approbation. Y-a-t-il d'autres ajouts ou des commentaires ? Non, on est tous d'accord sur ce texte. Je vous remercie pour cette unanimité.

Monsieur le Maire :

Le deuxième texte concerne une motion vous deviez vous en douter pour la défense de l'école compte tenu des annonces qui ont été faites par le rectorat du Nord et sur la France entière et je pense en tant qu'élus locaux on ne peut rester sans rien faire devant ce qui s'annonce je vous propose donc de voter la motion suivante :

I. MOTION du Conseil Municipal de Grande-Synthe pour la défense de l'école (Dél. 2011-001)

A Grande-Synthe, comme partout en France, l'École est sacrifiée.

Depuis 10 ans, le gouvernement a supprimé près de 100 000 emplois d'adultes encadrant les élèves dans les établissements scolaires.

Cette année, c'est encore 16 000 postes qui sont supprimés pour la prochaine rentrée scolaire.

Cette politique de « raboutage général des politiques publiques » est d'autant plus scandaleuse que l'on supprime des moyens à l'école alors que le nombre d'élèves augmente.

En France, ce sont plus de 60 000 élèves supplémentaires qui sont attendus dans les établissements scolaires en septembre prochain.

L'Académie de Lille, quant à elle, est victime de la suppression de 806 postes d'enseignants alors qu'elle connaîtra une augmentation de 1600 élèves.

Les conséquences seront très graves pour la réussite de chaque élève.

Les classes seront surchargées: comment peut on suivre individuellement chaque élève et répondre à ses difficultés, comment peut on permettre à chaque élève d'apprendre une langue étrangère comme le prétend le ministre quand il y a 30 élèves et plus par classe ?

L'école maternelle, priorité de l'Académie de Lille depuis des décennies, est la principale victime des suppressions de postes. Madame le Recteur, elle même, déclare avoir pour ambition de ramener la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans de 41% à 17% qui est la moyenne nationale. Tous les pays qui réussissent en matière éducative ont instauré, au contraire, un véritable service public de la petite enfance. Nous refusons de laisser sacrifier notre école maternelle.

Dans notre Académie, le Conseil Régional a investi massivement dans les lycées professionnels qui offrent des débouchés et des filières de réussite à des nombreux jeunes de notre région. En septembre prochain, ce sont les lycées professionnels qui paieront le prix fort de la politique de casse éducative du gouvernement: 100 professeurs de moins n'accueilleront pas les 1000 élèves supplémentaires.

Tous les outils d'aide aux élèves en difficulté sont détruits. Les réseaux d'aides aux élèves en difficulté (RASED) réunissant des enseignants spécialisés, des infirmières, des psychologues sont supprimés.

La continuité du service public d'éducation n'est plus assurée par manque de remplaçants formés privant ainsi de nombreux élèves de leurs cours.

Enfin, le métier d'enseignant est le seul qui ne s'apprend plus en France. La République abandonne ses jeunes enseignants en leur refusant la formation professionnelle à laquelle ils ont droit.

Les conséquences de ces mesures gouvernementales sont tellement graves que le Ministre de l'Éducation Nationale a repoussé ses annonces de suppression de postes dans les écoles maternelles et élémentaires après le second tour des élections cantonales du 27 mars prochain. Quel aveu !

Ces suppressions annoncées sont insupportables, à l'heure où la France dégringole dans les enquêtes internationales sur la réussite des élèves (PISA) où la proportion des élèves qui ont de très graves difficultés de lecture et en mathématiques augmente, où près de 150 000 jeunes par an sortent du système scolaire sans qualification ni diplôme.

C'est pourquoi les élus de Grande-Synthe sont aux côtés des personnels de l'Éducation comme aux côtés des parents dans les mobilisations qu'ils organisent.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE au gouvernement un moratoire aux suppressions de postes dans l'Éducation Nationale.

Monsieur le Maire :

Nous sommes sur l'agglomération dunkerquoise concernée par 43 suppressions de postes des annonces sont faites aujourd'hui mais ce ne sont pas des maintiens ce sont simplement des heures supplémentaires qui sont données dans les établissements donc il ne faut pas s'y tromper. A Grande-Synthe nous avons 6 suppressions annoncées au Lycée automobile, 6 au Lycée du Noordover et 5 au Lycée professionnel des Plaines du Nord.

Voilà vous avez vu aussi 18 postes au lycée de l'Europe et ainsi de suite et après nous aurons les annonces dans les écoles primaires et élémentaires, maternelles et élémentaires pardon. Des interventions ? Madame BENALLA, Monsieur TERTULLIANI ? Madame BENALLA.

Madame Nathalie BENALLA :

Oui, en fait ce midi en regardant les informations on nous a annoncé dans une enquête de l'OCDE il me semble, que nous avons le plus mauvais taux d'encadrement en France puisque l'on a 5 enseignants pour 100 élèves alors qu'en Europe la moyenne tourne aux alentours de 10 pour 100 élèves.

D'autre part on sait que l'IUFM de Gravelines est menacé de fermeture, c'est le lieu où on forme les enseignants, les étudiants ont de grosses difficultés à se faire entendre ils ont bloqué aujourd'hui ce centre de formation. Donc malgré les annonces de Monsieur CHATEL de revenir sur la formation des enseignants, on voit bien que l'on est dans une politique quantitative et plus du tout une politique qualitative.

Monsieur le Maire :

Monsieur TERTULLIANI,

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Oui enfin j'ai vu que vous faisiez partir la délégation qui a été reçue par le sous-préfet, quelle est sa position à lui, là ?

Monsieur le Maire :

Vous savez, il y a des séparations dans les organismes d'Etat le sous-préfet n'intervient pas dans les affaires du rectorat comme dans celles de la santé aujourd'hui donc il y a des filières comme ça qui ne dépendent pas du ministère cela dit, il va faire remonter nous a dit le Directeur Général des services de la sous-préfecture, les inquiétudes du dunkerquois qui sont des inquiétudes qu'ont exprimées les professeurs qu'ont exprimées les élèves, voilà. Par exemple, on va fermer, dans cette décision, la dernière classe de carrosserie peinture de l'académie de Lille dans une région où l'emploi lié à l'automobile représente 50 000 emplois sur la région Nord pas de Calais donc il y a des incohérences aussi qui sont soulevées par les décisions du rectorat. La deuxième grande incohérence, c'est les investissements on va dire que les élus locaux sont de mauvais gestionnaires c'est ce qui a quand même prévalu à la loi sur la modernisation territoriale, telle qu'ils l'appellent, mais nous avons investi, la région Nord Pas de Calais, dans une cabine de peinture au lycée des Plaines du Nord, cabine qui ne sera plus utilisée dès l'année prochaine si ces suppressions se confirment. Donc, voilà ce sont des aberrations, des gâchis d'argent public qui sont fait en plus des suppressions de postes et de l'encadrement. Pour terminer un élève du lycée automobile a dit au Directeur Général des services comment voulez-vous que dans un atelier quand on montre des pièces dans un moteur on soit à trente autour du professeur qui montre une pièce dans le moteur, techniquement, enfin physiquement ce n'est pas possible. Donc voilà ce qu'il va se passer avec des classes qui risqueraient d'être surchargées

Monsieur Félix TERTULLIANI :

C'est vraiment des... enfin je ne sais pas comment les qualifier et je ne voudrais pas faire une généralité mais j'ai vu dans un dessin que si on se met devant un miroir avec noté le mot ENA par le jeu de glaces ça fait ANE donc je crois que c'est ça parce que

au lycée automobile, j'y ai siégé pendant 10 ans, les élèves qui sortaient de là trouvaient tous un travail, donc on ne peut pas dire qu'on lutte contre le chômage et on supprime ce type de formation qui... tous les centres d'apprentissage de Lorraine et d'ailleurs n'étaient pas surchargés, on avait un prof pour 3 élèves et puis on était suivi de près pour être bien formé. C'est une évidence, franchement, c'est révoltant et il faut se révolter.

Monsieur le Maire :

Surtout lorsqu'on connaît des difficultés sociales comme nous, avec des taux d'encadrement qui devraient être supérieurs de ce qu'ils sont aujourd'hui. On ne peut pas prendre simplement une règle à calcul pour décider du nombre de professeurs à mettre dans les établissements.

Je voulais simplement porter à votre connaissance aussi un deuxième courrier que j'ai reçu d'une organisation syndicale qui m'alerte aussi sur une décision qui pourrait être prise, je le mets au conditionnel parce que c'est le cas dans le courrier, donc je vous adresse aujourd'hui pour vous faire part de son désaccord profond avec les mesures envisagées par le Rectorat concernant le regroupement des locaux d'inspection du 1^{er} degré qui sont pour la quasi-totalité implantés sur le territoire de la circonscription où l'inspecteur 1^{er} degré assume la gestion, l'animation, l'évaluation. Donc ils parlent aujourd'hui de regrouper même les inspections par secteur. Je ne sais pas encore lesquels, mais voilà, c'est une alerte d'une organisation syndicale sur encore une modification qui éloignera encore les conseillers pédagogiques, les inspecteurs, les secrétaires dans des lieux..., en plus avec des enseignants qui ne sont pas formés, donc, ils devraient avoir le soutien permanent presque de conseillers pédagogiques. Voilà pour les informations. Il n'y a pas d'objection à l'adoption de cette motion ? Je vous remercie.

Une troisième information avant d'entamer l'ordre du jour, parce que je sais que de nombreux habitants m'interpellent à ce sujet, à propos des abris bus. Vous savez qu'il y avait un marché communautaire qui est en attente. J'ai reçu un courrier de Bertrand Ringot, le Vice-Président chargé des Transports et de la mobilité de la Communauté Urbaine la semaine dernière, pour m'informer que les premiers abris bus allaient être implantés à Grande-Synthe, alors, c'est l'arrêt du Noordover pour deux abris, l'arrêt de la Polyclinique pour un abri, l'arrêt Fleming pour un abri et la rue du Lac pour un abri au cours du premier trimestre 2011. voilà et après ça suivra, voilà les premiers abris bus qui seront installés sur la ville par la Communauté Urbaine.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Est-ce qu'on connaît le type de matériau qui va être utilisé ?

Monsieur le Maire :

Sandrine ESPOSITO me disait tout à l'heure, parce qu'elle l'a vu sur l'avenue de la Polyclinique, ça va être des abris en verre.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Non, mais bon, on fait dans stupidité et on continue. Il y a un exemple qui est visible partout en France, c'est la voie qui relie Rezé à Nantes avec le Tramway, ils ont mis du matériel en inox, ce n'est jamais cassé parce que c'est impossible et ce n'est jamais tagué parce que ça ne prend pas dessus. Donc, est-ce qu'une fois on va réfléchir parce que les abris en verre, ils sont cassés selon les envies des passants et leur état d'esprit.

Monsieur le Maire :

La discussion a eu lieu à maintes reprises il y a très longtemps en commission à la CUD, les appels de marchés publics ont été lancés, c'est très long, c'est une vieille décision. Voilà, ils vont être implantés. Maintenant nous verrons bien en espérant quand même qu'ils ne soient pas vandalisés parce que ça sert à chacun, tout le monde aujourd'hui se plaint parce qu'il pleut dans les abris bus, ce serait dommage effectivement que des actes de délinquance cassent ces abris, ce qui porterait préjudice. Voilà, il n'y a pas d'autre information.

II. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2010

Monsieur le Maire soumet au vote le procès verbal du Conseil Municipal de la séance du 14 décembre 2010.

VOTE :

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Le procès verbal de la séance de la séance du 14 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

III. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 15 FEVRIER 2011

A. ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil Communautaire (Dél. 2011-002)

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la fusion des communes de Dunkerque/Saint-Pol-Sur-Mer/Fort-Mardyck actée par un arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2010, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation pour les sièges au Conseil de Communauté de la commune de Grande-Synthe, en application des dispositions des articles L 5215-8, L 5215-6 et L 5215-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque a proposé de reconduire le dispositif retenu à l'issue du dernier renouvellement général des conseils municipaux, c'est-à-dire un nombre de 80 délégués communaux pour les 16 communes dont la répartition reste identique à celle retenue en 2008.

Concernant la commune de Dunkerque, le nombre de conseillers est fixé à 39 par addition des sièges précédemment attribués aux communes de Dunkerque, Saint-Pol-Sur-Mer et Fort Mardyck, aussi pour la ville de Grande-Synthe le nombre de sièges attribués reste à 9.

Il rappelle que la désignation des conseillers communautaires se fait au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidatures

Liste Damien CAREME :

Damien CAREME - Gérald CORMIER - Patrick EECKHOUDT - Nadine ODOT - Martial BEYAERT - Selima CHABAB - Patrick GARNIER - Nathalie BENALLA - Karima TOUIL

Liste Félix TERTULLIANI :

Félix TERTULLIANI – Geneviève WILLOT – Féthi RIAH – Delphine AJUTO - Jean-Claude AUBRUN – Monique MERLEN

Monsieur le Maire :

Vous avez sur votre table des bulletins de vote des listes qui ont été présentées, l'un par Monsieur TERTULLIANI et l'autre par le groupe majoritaire. La bonne liste pour Monsieur TERTULLIANI étant : Félix TERTULLIANI – Geneviève WILLOT – Féthi

RIAH – Delphine AJUTO - Jean-Claude AUBRUN – Monique MERLEN, on est d'accord Monsieur TERTULLIANI ?

Et la liste présentée par la majorité : Damien CAREME - Gérald CORMIER - Patrick EECKHOUDT - Nadine ODOT - Martial BEYAERT - Selima CHABAB - Patrick GARNIER - Nathalie BENALLA - Karima TOUIL, qui sont exactement les mêmes listes que les précédentes lors du précédent vote. Vous désignez un assesseur ou je demande aux traditionnels, notamment à Evelyne d'y aller ? Vous avez quelqu'un de votre groupe qui souhaite faire l'assesseur sur le bureau de vote ?

Monsieur Féthi RIAH :

Je voulais faire deux observations. Tout d'abord il y a une personne qui vous a rencontré, un élève, un lycéen qui vous remercie pour la motion, et donc il m'a dit de passer le message, je le passe. Et ensuite, je voulais revenir sur cette délibération, sur la fusion. Je voulais exprimer ici publiquement, qu'elle n'était pas démocratique, puisque les dunkerquois, 54 %, avaient voté contre, et qu'elle s'est faite de manière précipitée juste avant l'application d'une nouvelle loi et qu'on ne peut pas faire, on ne peut pas comme ça faire fusionner trois villes alors que ce n'était pas dans le programme des équipes qui ont été réélues, personne n'avait parlé de la fusion, et je crois que ce n'est pas démocratique et quand on parle tout le temps dans notre littoral de démocratie, de démocratie, et de passer comme ça en force, où on imprime un document pour expliquer la fusion mais après la délibération. On fait d'abord l'assemblée, on délibère et après on imprime un document qui va expliquer ce à quoi engage la fusion. Je trouve que ça a été mal fait, mal ficelé, et que ce n'est pas démocratique, et je voulais le dire ce soir, pour donner ma position publique.

Monsieur le Maire :

Sauf que je ne m'ingère pas dans les affaires dunkerquoises, saint-poloises et fort-mardyckoises, ce n'est pas l'objet de la délibération de ce soir, et puis voilà, ils n'ont rien décidé, le rapport du Conseil d'Etat est tombé maintenant, mais c'est très long, le fonctionnement...

Monsieur Féthi RIAH :

J'ai juste dit que je profitais de cette délibération pour dénoncer ce passage en force, parce que, certes il y a eu deux oui au niveau de Fort-Mardyck et de Saint Pol, mais les dunkerquois à 54 % n'avaient pas voté....

Monsieur le Maire :

Je ne me situe pas au dessus du Conseil d'Etat, Monsieur RIAH, le Conseil d'Etat a décidé, le Préfet a décidé....

Monsieur Féthi RIAH :

Monsieur le Maire, ne déformez pas ce que je dis, vous cherchez à défendre là, Monsieur DELEBARRE...

Monsieur le Maire :

Je ne défends rien, moi.

Monsieur Féthi RIAH :

J'ai juste fait une remarque, que je veux dire publiquement, qu'il y a eu un passage en force, certes il y a eu une décision du Conseil d'Etat, mais on avait largement le temps de revoir les conventions qui étaient mises en place et j'en profite aussi parce que sur Grande-Synthe....

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH ! C'est le Conseil Municipal de Grande-Synthe !

Monsieur Féthi RIAH :

Oui, je sais, mais j'y arrive à Grande-Synthe, parce que, à Grande-Synthe, j'entends beaucoup d'électeurs, on leur fait peur avec le grand Dunkerque, on leur dit : vous savez, Grande-Synthe, il n'y a plus d'argent, il n'y a plus rien dans les caisses et qu'on va passer à Dunkerque, donc je voulais réaffirmer ce soir que....

Monsieur le Maire :

Qui ? Qui dit ça ?

Monsieur Féthi RIAH :

C'est ce qui se dit dans la rue. Enfin, vous habitez Grande-Synthe, vous n'entendez peut être pas les mêmes choses que moi ou bien vous ne venez pas souvent à Grande-Synthe....

Monsieur le Maire :

Comment ?

Monsieur Féthi RIAH :

Mais les gens sont inquiets par rapport à cette fusion, parce qu'ils pensent que Grande-Synthe...

Monsieur le Maire :

Terminez, Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Et d'ailleurs, Monsieur CORMIER l'a rappelé lors de l'assemblée générale de l'Office de Tourisme, en disant que Grande-Synthe n'était pas à vendre. Donc vous voyez bien...

Monsieur le Maire :

Il a bien raison !

Monsieur Féthi RIAH :

Vous voyez bien que c'est un sujet qui nous concerne, Grande-Synthe n'est pas à vendre, je tiens à le répéter et que de toute façon, il faudra l'unanimité du conseil municipal pour fusionner et que la nouvelle loi prévoit qu'on ne peut pas fusionner sans l'accord d'une.....

Monsieur le Maire :

Mais ce n'est pas à l'ordre du jour, Monsieur RIAH !

Monsieur Féthi RIAH :

Mais oui, ce n'est pas à l'ordre du jour, mais je prends...

Monsieur le Maire :

Ce n'est même pas dans les cartons !

Monsieur Féthi RIAH :

Vous avez déposé aujourd'hui une motion, vous ne nous avez pas prévenu, j'ai accepté, donc acceptez aussi...

Monsieur le Maire :

Enfin, ça concerne l'Education Nationale, ça concerne Grande-Synthe ! La fusion des communes ne me concerne pas !

Monsieur Féthi RIAH :

Le grand Dunkerque concerne les finances des grand-dunkerquois, les impôts, ça les concerne, les impôts locaux et vous m'avez fait oublié ce que je veux dire.

Monsieur le Maire :

Il y a toujours une communauté urbaine et nous sommes là pour désigner des représentants, Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Monsieur le Maire je ne vois pas pourquoi vous vous irritez, je voudrais juste terminer par rapport à Grande-Synthe, c'est que je considère que cette fusion est inutile parce que le Dunkerquois a toujours été en avance en matière d'intégration et que depuis 1972, on a une Communauté Urbaine et que les communautés urbaines depuis 1999 sont réservées aux agglomérations de plus de 500 000 habitants et que nous ne sommes qu'à 200 000, donc nous avons une communauté urbaine qui peut faire beaucoup de choses, qui a la moitié du budget de la communauté urbaine de Lille pour

cinq fois moins d'habitants et que donc, elle a déjà de larges compétences et que ce grand dunkerque n'est qu'un doublon, c'est qu'une addition des coûts qui ne sert à rien, et je tenais justement à le dire ce soir. Donc, on nous fait une promesse de piscine entre ces trois communes alors que l'intercommunalité nous permet de faire ces choses là. Et juste je termine en disant que, que ce soit avec le grand Dunkerque ou sans, rien ne va empêcher un grand synthois de prendre le bus pour aller à Dunkerque, rien ne va empêcher un grand synthois d'aller à la piscine de Petite-Synthe, donc c'est absurde de faire peur aux gens sur cette histoire de grand Dunkerque, donc je voulais juste le dire ce soir publiquement.

Monsieur le Maire :

A part vous, personne n'en parle. Enfin, bref. Ici au moins dans cet hémicycle

Monsieur Féthi RIAH :

Il faut bien être précurseur, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire :

C'est 1969 la création de la Communauté Urbaine, première Communauté Urbaine volontaire de France.

Je vais demander à Didier BOMMELAERE et Evelyne HAEGMAN de faire les assesseurs et à Patrick EECKHOUDT de faire l'appel.

Résultats :

Liste Damien CAREME : 29 voix

Liste Félix TERTULLIANI : 6 voix

Les résultats du scrutin de liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne ont donné 8 sièges à la liste de Damien CAREME et 1 siège à la liste de Félix TERTULLIANI.

Monsieur Féthi RIAH :

S'il vous plaît, Monsieur le Maire, y-aurait-il possibilité, enfin si j'ai toujours la parole, d'avoir les procurations, tout à l'heure, avant la fin de la séance.

Monsieur le Maire :

Oui, oui, elles sont derrière, je les ai données au secrétariat.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DESIGNE

Damien CAREME – Gérald CORMIER – Patrick EECKHOUDT – Nadine ODOT – Martial BEYAERT – Sélima CHABAB – Patrick GARNIER – Nathalie BENALLA - Félix TERTULLIANI pour représenter la commune au sein du Conseil Communautaire

2. Indemnités des Elus titulaires de mandat locaux – attribution de nouvelles délégations de fonction et de signature (Dél. 2011-003)

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en début de mandat les montants des indemnités des Elus titulaires de mandats locaux ont été fixés par délibération du 27 mars 2008.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée, relative à la Démocratie de Proximité et notamment son titre II,

VU la délibération du 25 juin 2002, visée par la Sous-Préfecture de Dunkerque le 10 juillet 2002,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R2123-24,

VU la loi n° 108 du 6 février 1992 modifiée et sa circulaire d'application du 30 mars 1992,

VU le décret n° 2000-1154 du 29 novembre 2000,

Considérant que la Ville de Grande-Synthe compte 23 247 habitants (chiffre INSEE 1999),

Considérant en outre que la Ville est chef-lieu de canton,

Et que ce caractère justifie de la majoration des indemnités prévues par l'article L2123-23 s'élevant à 15%,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi 2002.276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité comporte dans son titre II une série de mesures relatives aux indemnités de fonction des élus titulaires de mandats locaux, et a modifié les articles L2123.23 et L2123.24 de la façon suivante :

- Maire : 90 % de l'indice brut 1015, correspondant à l'indemnité d'un Maire, d'une commune de 20 000 à 49 999 habitants ;
- Adjoint : 33 % de l'indice brut 1015.

et a permis dans la limite de l'enveloppe indemnitaire, ainsi constituée, le versement aux conseillers municipaux, ayant délégation, d'une indemnité.

En conséquence, les taux des indemnités aux élus, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2002, ont été maintenus, à savoir :

- 75 % de l'indice brut 1015 au Maire ; soit un montant net de 2 441,05 €
- 21 % de l'indice brut 1015 aux Adjoints ; soit un montant net de 825,89 €
- 5 % de l'indice brut 1015 aux Conseillers Municipaux ayant délégation du Maire, soit un montant net de 171 €

Cette répartition respecte le principe de l'enveloppe indemnitaire prévue par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée. Il s'agit d'appliquer les possibilités d'indemnités pour les Conseillers municipaux ayant délégation par une redistribution des indemnités versées au Maire ou aux Adjoints, sans augmentation de l'enveloppe actuelle.

Compte tenu de la réorganisation des services municipaux et de la mise en place de nouvelles missions, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a décidé d'accorder une délégation de fonction et de signature à :

- **Madame Karima TOUIL**, qui interviendra sur le secteur de l'Education Populaire,
- **Madame Nathalie BENALLA**, qui interviendra sur le secteur de la Santé.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

On s'abstient.

Monsieur le Maire :

D'autres expressions ? Monsieur RIAH ?

Monsieur Féthi RIAH :

Moi j'ai deux observations encore une fois. J'ai posé la question par Email tout à l'heure pour savoir à combien s'élève l'indemnité du Maire de Grande-Synthe, des Adjoints et des conseillers municipaux, vous allez me répondre, bon il y a l'indice etc... mais ce serait bien de savoir de manière chiffrée puisque, avant de délibérer, un conseiller municipal doit toujours savoir pourquoi il délibère. Deuxièmement je trouve que c'est scandaleux parce que ces mêmes personnes là ont fait toute une campagne contre vous pendant les élections municipales, je rappelle qu'en 2007, Madame DESMAZIERES publiquement vous a qualifié de criminel sur le dossier de l'amiante, mais apparemment il n'y a plus d'amiante à Grande-Synthe, il n'y a plus de bâtiments qui sont détruits, elle vous a encore insulté je crois, en 2008, de liquidateur du Puythouck, et aujourd'hui pour les remercier de leurs gestes, parce qu'elles ont été adoubees par votre personne, voilà qu'on leur attribue à toutes les deux une indemnité, je trouve ça scandaleux et un peu navrant pour les électeurs. Voilà.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, ces attaques personnelles sont indignes...

Monsieur Féthi RIAH :

Ce n'est pas personnel, c'est public.

Monsieur le Maire :

Ces attaques personnelles sont indignes de ce conseil municipal et je ne les admettrai plus. Vous pouvez ne pas être d'accord avec un certain nombre de délibérations, ça n'impose pas un manque de respect des personnes et je trouve que vous dépassez souvent les bornes à ce propos, donc je vous rappelle à l'ordre une première fois, je ne le ferai plus, Monsieur RIAH, parce que, on peut s'exprimer, c'est la démocratie, mais on ne peut pas jeter comme ça les gens en pâture.

Monsieur Féthi RIAH :

Donc je peux m'exprimer sur Monsieur SARKOZY, je peux m'exprimer sur le gouvernement, nominativement par rapport à l'affaire Bettancourt, tout ça...

Monsieur le Maire :

Mais je n'ai jamais été injurieux.

Monsieur Féthi RIAH :

Qu'est-ce qu'il y a d'injurieux de dire....

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, je fais de la politique et j'attaque les décisions d'un gouvernement, les décisions d'un gouvernement. Quand je propose une motion sur l'Education Nationale comme tout à l'heure, il y va de l'intérêt collectif des enfants. Dans quoi il y a l'intérêt collectif dans ce que vous dénoncez aujourd'hui, aucunement, et c'est là simplement votre manière de faire depuis des années Monsieur RIAH, et ça commence à devenir assez insupportable.

Monsieur Féthi RIAH :

Je réponds à ce que vous venez de me déclarer.

Monsieur le Maire :

Non, non, non.

Monsieur Féthi RIAH :

Vous me permettez le droit de réponse parce qu'on est en démocratie.

Monsieur le Maire :

Il n'y a pas de droit de réponse, Monsieur RIAH, c'est un rappel à l'ordre, c'est un rappel au règlement.

Monsieur Féthi RIAH :

Vous avez vu, vous avez préparé votre conseil municipal et vous ne voulez pas que les gens s'expriment.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, mais si, si,

Monsieur Féthi RIAH :

C'est quand même un comble.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH je vous ai donné la parole, donc j'accepte que vous vous exprimiez. Je n'accepte pas...

Monsieur Féthi RIAH :

Vous venez de me mettre en cause....

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, s'il vous plaît, j'ai la police de l'assemblée, je vous demande, vous vous êtes exprimé, je vous ai répondu sur votre expression.

Monsieur Féthi RIAH :

Non, parce que vous m'avez mis en cause.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, ça suffit !

Monsieur Féthi RIAH :

Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, je ne vous donne pas la parole.

Monsieur Féthi RIAH :

Mais de quel droit ?

Monsieur le Maire :

Parce que je suis le responsable...

Monsieur Féthi RIAH :

Le Code des Collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales octroie...

Monsieur le Maire :

Vous apportez des choses dans le débat ? Vous n'apportez rien dans le débat !

Monsieur Féthi RIAH :

Non, non. Ça ce n'est pas à vous de juger, c'est au Tribunal de juger...

Monsieur le Maire :

Non, Monsieur RIAH. Monsieur RIAH, j'ai la police de l'assemblée.

Monsieur Féthi RIAH :

...sur mon droit d'expression et la liberté des hommes, il y a des gens qui manifestent, Monsieur le Maire, en Egypte, en Tunisie pour faire dégager des dictateurs, ce n'est pas vous qui allez nous empêcher de nous exprimer en France, dans une France...

Monsieur le Maire :

Voilà !

Monsieur Féthi RIAH :

Dans une France pour laquelle le sang de nombreux français sont morts en 1789, ce n'est pas vous qui en 2011...

Monsieur le Maire :

1871, 1936...

Monsieur Féthi RIAH :

...allez interdire à un élu de s'exprimer librement. Je suis désolé, vous n'êtes pas en Tunisie, vous n'êtes pas en Egypte, vous êtes en France, et si vous voulez faire ce genre de choses là, faites le dans le tiers monde, mais pas dans une démocratie digne de ce nom.

Monsieur le Maire :

Chut ! Je demande un peu de calme. Voilà, Monsieur RIAH, je vous donne la parole, vous vous êtes exprimé, je vous rappelle à l'ordre sur le règlement...

Monsieur Féthi RIAH :

Je n'ai pas pu répondre à ce que vous avez dit, et vous n'avez pas répondu à mes questions pour le montant des indemnités.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, si vous aviez prêté attention, j'ai donné le montant quand j'ai lu la délibération. Je vais vous les rappeler, je les ai donnés, tout le monde peut en témoigner autour de cette table.

Monsieur Féthi RIAH :

En euros, moi je veux savoir.

Monsieur le Maire :

En Euros, et en indemnité nette.

Monsieur Féthi RIAH :

Les gens comprennent en Euros. Je sais que pour le budget primitif, pour le compte administratif de 2008, on était à 178 436 €, je sais que pour le compte administratif de 2009 on était à 195 680 €, alors quand on dit qu'il n'y a plus d'argent et qu'on continue comme ça à donner des indemnités, je suis désolé, et je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a pas d'intérêt dans ce que je dis, ce n'est pas normal ce que vous dites parce qu'il y a une délibération, je m'exprime, il y a des gens qui ont pris des positions politiques, vous-mêmes êtes venu avec un tract dans cette assemblée de l'opposition pour vous exprimer sur ce sujet là et qui n'avait aucun rapport avec l'ordre du jour, je ne vois pas pourquoi je n'ai pas le droit de dire que des gens ont retourné leur veste. Voilà.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH !

Monsieur Féthi RIAH :

Vous ne m'intimidez pas avec les gens que vous ramenez à chaque fois au conseil municipal pour me faire taire.

Monsieur le Maire :

Je ne cherche à intimider personne, Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Ne faites pas semblant ! On m'a déjà brulé ma voiture c'est suffisant !

Monsieur le Maire :

Ah pourquoi ? Ça veut dire quoi Monsieur RIAH ça ? Donc, c'est acté au compte-rendu du conseil municipal et nous verrons comment répondre à ça Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Vous ne me faites pas peur, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire :

Je ne vous fais pas peur, je ne cherche pas à vous faire peur, vous aurez peut être à répondre devant d'autres personnes, Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Ça vous pourrez faire ça dans un pays du tiers monde, mais pas ici.

Monsieur le Maire :

Bon, voilà ! Un discours constructif ça changerait. Monsieur RIAH, les montants nets des indemnités des élus, du Maire, c'est 2441,05 Euros, d'un Adjoint 825,89 € et d'un conseiller municipal qui reçoit délégation du Maire 171 Euros. Je vous rappelle que cela représente un montant de 0.33 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Monsieur Féthi RIAH :

Bon et moi je répondrai à cet argument là que vous sortez toujours que les repas que l'on donne aux personnes âgées, ce n'est même pas 0.2 %, donc cet argument de 0.3 % ...

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, j'ai l'impression ...

Monsieur le Maire :

Pour les personnes âgées on consacre 160 000 Euros pour les repas à domicile, donc votre argument de dire c'est 0.3 %, c'est absurde, et c'est normal, on a 100 millions d'Euros de budget, donc vous pouvez faire ce que vous voulez.

Monsieur le Maire :

Non, on y reviendra tout à l'heure. Je vais donner la parole à Karima TOUIL qui me l'a demandée.

Madame Karima TOUIL :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus.

Permettez-moi, au nom de madame BENALLA et en mon nom propre, d'exprimer nos vifs remerciements et notre profonde gratitude à M. Damien CAREME qui, par ces délégations de fonction, nous investit de sa confiance et de celle du conseil municipal, une confiance dont nous ne cesserons de nous efforcer d'être dignes.

Parce qu'un maire est le représentant, non pas d'une faction ou d'une majorité, mais de l'ensemble de ses administrés, et parce qu'elles s'inscrivent pleinement dans l'esprit de l'intérêt de tous et dans la continuité du projet politique de M le Maire, ces nominations ne peuvent être ni de complaisance ni partisans. Elles traduisent en effet l'expression de la volonté d'un nombre significatif d'électeurs Grand-Synthois. Une partie de ces derniers s'est reconnue dans le programme et l'orientation politique incarnés et représentés par Madame BENALLA dont le dévouement total aux Grand-Synthois et l'engagement militant n'ont guère besoin de démonstration. D'autres se sont retrouvés, quant à eux, dans les orientations de Gauche et humanistes que M Félix TERTULLIANI incarnait alors et dans lesquelles je m'étais moi-même pleinement reconnue. D'ailleurs, profitant de cette occasion de prise de parole, je voudrais réitérer mes remerciements à M Félix TERTULLIANI pour m'avoir permis d'entamer et de vivre cette belle aventure au service des citoyens et habitants de Grande-Synthe tout en précisant néanmoins que beaucoup d'électeurs avaient opté pour cette liste parce que certains des noms qui y figuraient étaient pour eux gage d'intégrité et d'exigence morale, porteurs de ces valeurs irréductibles aux calculs partisans et opportunistes.

Ainsi ces nominations ne font-elles que consolider ce pacte conclu, en mars 2008, entre le peuple de Grand-Synthe et son Maire. Car c'est assurément l'intérêt des Grand-Synthois qui a inspiré la mise en place de ces nouvelles délégations que sont l'Education Populaire et la Santé. La mission principale du politique n'est-elle pas en effet de promouvoir de débat public et de concourir, en créant des espaces de délibération et de rencontre, des ateliers citoyens et de solidarité, à la diffusion de l'information et de la culture et à la maîtrise de ces outils indispensables à l'esprit critique et en mesure de permettre et d'initier des expériences démocratiques d'émancipation et d'autonomie ? Loin d'être exclusifs ou élitistes, ces espaces publics et politiques concourent au contraire à renouer le lien social et citoyen, non seulement entre les citoyens eux-mêmes, à partir, mais aussi au-delà, de leurs corporatismes et de leurs particularismes, mais également entre les élus de tout ordre-locaux ou nationaux-et le peuple. Comme nous le rappellent les exemples récents tunisien et égyptien, le premier droit de l'homme n'est pas tant le pain et la survie ou même les conditions matérielles et confortables de l'existence, mais sa dignité et les moyens de l'exercice de ses libertés ainsi que les droits qui garantissent celles-ci comme celle-là.

Le citoyen n'est donc que l'homme qui se libère par l'effet de l'éducation et les choix politiques de ses gouvernants, et qui, libre, dispose de droits fondamentaux comme celui de se soigner et de bénéficier d'une médecine de proximité, à sa portée et à son service. L'information dans le domaine de la santé, la prévention et le droit pour tous à des soins de qualité constituent avec l'éducation et la culture l'autre pôle de l'action politique. Et si ici, à Grande-Synthe, Monsieur le Maire veut le meilleur pour ses administrés, c'est parce que moralement, nous ne pouvons admettre et tolérer que la précarité sociale et professionnelle se double d'une exclusion médicale. Dans une ville où les habitants ont payé et paient toujours un lourd tribut au monde de l'industrie et pour le développement économique et social de leur pays, une politique volontariste qui privilégie en toute circonstance l'humain est un devoir moral que la commune consent alors à assumer quand l'Etat, pour des raisons purement comptables et somme toute partiales préfère tout simplement s'en décharger et se retirer. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci Madame TOUIL. Monsieur TERTULLIANI ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Juste un mot pour dire que les voix de la politique sont pleines de mystère, mais le débat qui vous a un peu agacé tout à l'heure, il faut faire attention parce que, on plonge vite dans ce qu'on peut appeler la pensée unique. C'est vrai que le « beau » de la politique c'est un débat d'idées. Maintenant quand à dire qu'on attaque les personnes

etc... bon je pense que les uns et les autres on n'a pas trop de morale à faire aux autres parce qu'on est à la fois « victime » et « agresseur », si on peut l'appeler comme ça, alors, bon, c'est un fait, c'est la politique, c'est comme ça, il faut aussi l'accepter.

Monsieur le Maire :

Je pense que la politique doit se faire autour d'idées, Monsieur TERTULLIANI, et pas de personnes.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Je suis bien d'accord avec vous, mais je dirai que la personne que vous rappelez à l'ordre tout à l'heure a été aussi, je ne suis pas là pour défendre qui que ce soit, mais...

Monsieur le Maire :

A partir du moment où c'est de l'atteinte personnelle/

Monsieur Félix TERTULLIANI :

...mais les attaques on les subit et on les fait, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

On ne les subira plus. Bien sur cette délibération, y-a-t-il des oppositions ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Abstention.

Monsieur le Maire :

Pour les 6 ? Abstention pour le groupe. D'accord. Je vous remercie.

VOTE :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 6 (F. TERTULLIANI, G. WILLOT, D. AJUTO,
J.C. AUBRUN, F. RIAH M. MERLEN)

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE les nouvelles délégations de fonction et de signature.

IMPUTE la dépense aux crédits correspondants du budget communal.

PRECISE que les taux seront actualisés parallèlement aux textes en vigueur.

| Liste des élus bénéficiaires de l'indemnité de fonction | Pourcentage de l'indice brut 1015 |
|---|-----------------------------------|
| MAIRE : Monsieur Damien CAREME | 75 % |
| ADJOINTS : Madame Nicole FOURICQUET Adjointe aux Ressources Humaines Monsieur Gérald CORMIER Adjoint aux Sports et à l'animation globale Madame Corinne MARTIN Adjointe à la Culture et à Education Monsieur Patrick EECKHOUDT Adjoint aux Services Techniques Madame Nadine ODOT Adjointe à la Vie Associative et aux Equipements Monsieur Ahmed CHERIET Adjoint à la Citoyenneté Madame Sandrine ESPOSITO Adjointe à la Solidarité Monsieur Martial BEYAERT Adjoint aux Finances Madame Sélima CHABAB | 21 % |

| | |
|---|------------|
| Adjointe Insertion Sociale et Professionnelle Monsieur Olivier BERTHE Adjoint à l'Administration Générale et à la Tranquillité Publique | |
| Conseillers Municipaux : | 5 % |
| Conseillère déléguée aux manifestations sportives et associatives et aux Personnes Agées | |
| Conseiller délégué au Patrimoine et aux espaces publics et nature | |
| Conseillère déléguée à l'emploi et aux quartiers du Moulin et des deux Synthe | |
| Conseiller délégué à l'insertion professionnelle | |
| Conseillère déléguée aux personnes handicapées et au quartier Saint Jacques | |
| Conseiller délégué au logement | |
| Conseillère déléguée au quartier du Courghain | |
| Conseiller délégué au quartier Europe et à la Commission de Sécurité | |
| Conseillère déléguée à la Culture | |
| Conseiller délégué au quartier Albeck | |
| Conseillère déléguée à la Jeunesse | |
| Conseiller délégué à l'Ecologie et au Développement Durable | |
| Conseillère déléguée à l'Enfance et à la Petite Enfance | |
| Conseiller délégué aux Travaux, aux Anciens Combattants et à la Défense | |
| Conseillère déléguée aux Equipements Fabien GHEERARDYN Conseiller délégué aux Droits des Sols Karima TOUIL Conseillère déléguée à l'Education Populaire Nathalie BENALLA Conseillère déléguée à la Santé. | |

3.

**rémunération
complémentaire –
agents recenseurs –
année 2011 (Dél.
2011-004)**

RAPPORTEUR : Nicole FOURICQUET

Vu la délibération du dix neuf octobre 2010, visée par la Sous Préfecture le vingt deux octobre 2010 relative aux modalités de recrutement et de rémunération de 5 agents recenseurs chargés des opérations de collecte du recensement rénové de la population 2011,

Considérant la dotation complémentaire versée par l'Etat pour la réalisation de l'enquête Famille et logement,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les 4 agents recenseurs affectés au zone de recensement IRIS 101,201,202,301,501,502,601,602 percevront un complément de salaire d'un montant de 100 Euros pour enquête menée à terme.

Ces rémunérations ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.

Où ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités de rémunération complémentaire proposées ci-dessus ;

IMPUTE la dépense aux chapitre et article correspondants du budget.

4. recrutement pour les opérations de mise sous pli et d'adressage pour les élections cantonales (Dél. 2011-005)

RAPPORTEUR : Nicole FOURICQUET

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la préparation du scrutin pour les élections cantonale de mars prochain, il appartient à la commune en vertu d'une convention signée avec Monsieur le Préfet en date du 28 juin 2010, d'organiser la mise sous pli et l'adressage des enveloppes de propagande à destination des électeurs du canton.

Concernant la mise sous pli, le montant proposé servant de base à la rémunération des personnels en charges de ces opérations, est évalué à hauteur de 0,42 euros l'enveloppe.

L'Etat versera à la collectivité une somme globale calculée forfaitairement sur la base du nombre d'électeurs inscrits, compensant ainsi pour partie les prestations locales engagées par la ville.

Dans le cadre de ces opérations de mise sous pli, il est nécessaire de recruter 60 personnes qui travailleront sur une période de 1 jour pour chaque tour pour la mise sous pli et d'une demi-journée pour chaque tour pour l'adressage.

Où ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- d'adopter les modalités de rémunérations des opérations de mise sous pli et d'adressage pour les élections cantonales
- de donner tout pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour signer les contrats de travail nécessaires pour ces opérations

B. PROGRAMMATION

1. Demande de fonds de concours à la CUD au titre de la dotation de solidarité communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique. - année 2011 (Dél. 2011-006)

RAPPORTEUR : Nadia ZEMBILGOTIAN

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers et des sciences, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire et le centre d'information sur le développement durable, sans que cette initiative n'ait d'incidence financière pour les communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permet d'assurer pour les communes tant la

gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Jusqu'en 2009, les fonds de concours étaient sollicités et versés après la clôture de l'exercice budgétaire, ce qui était susceptible de poser des problèmes de trésorerie pour certaines communes. Pour pallier ces difficultés, depuis 2010, ils le sont désormais au cours de l'exercice concerné.

Pour ce qui concerne notre commune, sont concernées les écoles de Grande-Synthe, et le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement supportées pour chacune d'elle au titre de l'année 2011 pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires, dont le détail est annexé à la présente délibération, s'élève à **11 000 Euros TTC**.

Dans ce cadre, conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque quant à l'octroi d'un fonds de concours correspondant à ce montant maximum prévisionnel.

Le versement d'un premier acompte pourra ainsi intervenir immédiatement, dès la signature de la convention afférente, et le solde, ajusté à due concurrence du montant total des dépenses réellement acquittées, sera versé dès la fin de l'exercice.

Le Conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE de la Communauté urbaine de Dunkerque l'octroi d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de **11 000 Euros TTC** pour participer au fonctionnement de(s) école(s) au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2. Demande de soutien financier auprès du CNDS – Aménagement du Stade Hippique (Dél. 2011-007)

RAPPORTEUR : Patrick EECKHOUDT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un stade hippique dans le cadre de la relocalisation de cet équipement sportif afin de l'agrandir, et de proposer un centre plus moderne, plus attractif et plus accessible aux personnes à mobilité réduite, et ainsi de pouvoir répondre aux différentes demandes de la population grand-synthoise.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter un soutien financier auprès du C.N.D.S. (Centre National du Développement du Sport).

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Centre National du Développement du Sport pour réaliser la construction d'un stade hippique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions susceptibles d'être obtenues ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

3. Demande de soutien financier auprès du Fonds EPERON – Aménagement du Stade Hippique (Dél. 2011-008)

RAPPORTEUR : Patrick EECKHOUDT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un stade hippique dans le cadre de la relocalisation de cet équipement sportif afin de l'agrandir, et de proposer un centre plus moderne, plus attractif et plus accessible aux personnes à mobilité réduite, et ainsi de pouvoir répondre aux différentes demandes de la population grand-synthoise.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière au Fonds EPERON (fonds d'encouragement aux Projets Equestres Régionaux ou Nationaux).

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Fonds EPERON pour réaliser la construction d'un stade hippique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions susceptibles d'être obtenues ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4. Adhésion au programme LAB initié par l'ICLEI et l'UICN (Dél. 2011-009)

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du prix de capitale française de la biodiversité, la commune a été sollicitée par l'ICLEI (Gouvernement Locaux pour la Durabilité) et l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) pour participer au projet LAB.

La ville est déjà adhérente de l'ICLEI et cette proposition d'adhésion au projet LAB est une reconnaissance internationale pour la ville de Grande Synthe qui a la volonté de s'inscrire dans une gestion rationnelle des ressources humaines, naturelles et économiques.

Le projet LAB nous incite à :

- Mettre en place un plan d'action et une stratégie pour la biodiversité locale
- Produire un rapport de la biodiversité
- Soumettre 2 projets sur la biodiversité à l'équipe du LAB
- Entreprendre 3 initiatives de biodiversité dans les 3 ans suivant l'accord
- Désigner une ou plusieurs personnes pour faire le lien avec l'équipe du LAB
- Désigner 2 représentants qui suivront tous les ateliers du programme international LAB sur les 3 ans.

En contrepartie le LAB s'engage à :

- nous assurer une exposition internationale dans le champ de la biodiversité
- nous fournir une assistante permanente
- à faciliter notre participation à deux ateliers internationaux.
- Nous fournir des certificats d'audit annuel établis par des auditeurs indépendants pour assurer la comptabilité.

Cette adhésion se fait par le biais d'une convention de partenariat, elle est soumise au paiement par la ville d'une participation de 30 000 dollars (soit 22 100 euros au cours actuel) pour la durée de l'accord soit 3 ans.

Il demande au Conseil de se prononcer sur cette adhésion et sur la signature de la convention d'adhésion au projet LAB.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

On va s'abstenir sur cette délibération parce que, en fait, 22 000 Euros, 30 000 dollars, enfin bref, ça c'est l'adhésion. Mais après, il va y avoir d'autres frais qui vont se greffer là dessus, parce qu'il y aura probablement des déplacements, des gens à recevoir, etc... et en la matière, je ne vois pas tellement ce qu'ils vont pouvoir nous apporter parce que, tout de même, on fait dans l'excellence depuis des dizaines d'années dans ce domaine à Grande-Synthe, parce que cette affaire là ne se construit pas en cinq minutes, c'est toute une... voilà, et que donc, on ne voit pas tellement l'intérêt de cette affaire parce que, comme nous le disions entre nous, ça va générer un tas de frais annexes qui ne sont pas connus aujourd'hui. Voilà.

Monsieur le Maire :

Je pourrai vous faire un compte-rendu régulier des frais que cela engendre si c'est votre préoccupation. Vous savez qu'on est très vigilant sur l'utilisation des deniers publics, ce que ça nous apporte : ça c'est une expertise internationale et une reconnaissance internationale et c'est aussi le travail des employés des services de la ville qui sont extrêmement heureux de pouvoir participer à ce travail avec des équipes aussi internationales et de faire participer d'échanges d'expériences. Vous savez comme c'est important, vous l'avez-vous-même pratiqué ces échanges d'expériences et là c'est sur un vrai contenu sur des vraies choses que l'on a avec la biodiversité. 40 ans, je le dis depuis le début, ça fait 40 ans que les équipes successives travaillent au développement et à la préservation de la biodiversité à Grande-Synthe, que les équipes effectivement sont excellentes et on l'a vu par le prix que nous avons reçu, et là c'est une vraie reconnaissance aussi à l'internationale, c'est un vrai honneur, parce qu'il y a 21 villes dans le monde qui sont retenues, ils nous ont la proposition d'y adhérer, comme nous sommes déjà membre de l'ICLEI et que c'est un des axes de l'ICLEI, je propose, moi, à l'assemblée parce que je pense que c'est intéressant pour la ville pour la reconnaissance de la ville, pour un rayonnement de la ville et pour ses techniciens et le travail qu'ils ont accompli depuis des années, voilà. Mais cela dit, si c'est les dépenses annexes qui vous inquiètent, moi je peux vous garantir que dans le cadre des bilans justement peut être annuels que nous aurons à produire, on vous mette aussi les dépenses que cela à engendrer.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Si vous voulez pour avoir justement pratiqué ce genre d'échanges mais dans des limites suffisamment raisonnables on est bien au courant de comment ça se passe. Si on ajoute l'adhésion, on ajoute les 36 000 Euros de publicité, si on ajoute ceci et cela, on arrive vite à des sommes. Mais si Monsieur le Maire, parce que quand même Grande-Synthe... non mais écoutez, il y a les réceptions, vous n'allez pas recevoir quelqu'un et puis ne pas faire....

Monsieur le Maire :

Les techniciens. Non mais c'est des techniciens, ce n'est pas du salon international, c'est des techniciens sur un travail technique.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Bien sûr, mais de toute manière l'expérience que j'ai de ces histoires là, c'est qu'il n'y a pas grand-chose à avoir, parce que ça fait une belle jambe à un brésilien de savoir que Grande-Synthe est champion de France de la biodiversité.

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas champion de France. Mais non, c'est les pratiques, Monsieur TERTULLIANI.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Mais les pratiques, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire :

C'est les pratiques qui sont développées dans les collectivités pour mettre en œuvre la biodiversité puisque vous dites qu'on est excellent, c'est vrai.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Mais bien sûr.

Monsieur le Maire :

Mais on a aussi des choses encore à apprendre et on a aussi des choses à diffuser. Je ne suis pas un fan des relations internationales, vous le savez, puisqu'on en a stoppées plein, on en a gardé qu'une seule relation internationale parce que je sens qu'il y avait pas de fond sur ça. Là, il y a un vrai objectif qui en plus est un objectif technique, et puis qui est primordial pour la survie de chacun de nous. Enfin je ne veux affoler personne, mais il faut bien qu'on prenne conscience de ça.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Monsieur le Maire, vous avez dit que depuis 40 ans des équipes travaillent dessus, je vous dirai aussi que depuis 40 ans la volonté politique des élus grand-synthois a toujours été dans le même sens puisque s'il n'y a pas de volonté politique il n'y a pas d'action possible et ensuite les relations internationales, ben celles envers le tiers monde, il me semble que c'est extrêmement important et moi je peux vous citer des exemples extrêmement concrets avec Guediawaye parce que, en ce qui me concerne, je n'ai jamais fait de voyage d'agrément à Guediawaye, c'était des voyages de travail.

Monsieur le Maire :

Mais je ne dis rien, je n'ai pas à juger, Monsieur TERTULLIANI.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Je sais bien.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Justement, puisque vous en parler, l'aide au tiers monde il passe aussi par le développement de la biodiversité ailleurs, parce que si on veut assurer à manger à tout le monde sur cette planète, il faudra bien qu'on se préoccupe de la biodiversité, comment on l'introduit et comment on la préserve et comment on la sauvegarde. C'est vraiment un problème d'ordre planétaire et qui pour le coup, et vous savez que dans les accords de Nagoya pour lesquels je vous rappelle, il n'y a pas eu de dépenses engendrées, puisque j'étais invité à Nagoya, parce que là aussi j'entends dire beaucoup de choses, les pays en voie de développement étaient très satisfaits des accords parce qu'il y va de leur avenir à eux et c'est extrêmement important, c'est une aide aussi au développement des pays du tiers monde. Voilà. Donc on a échangé, vous m'avez fait part de votre désapprobation ? Abstention ? Abstention. Monsieur RIAH ?

Monsieur Féthi RIAH :

Une question, Dunkerque et la Communauté Urbaine sont aussi adhérents de l'ICLEI, est-ce qu'elles vont-elles aussi participer à ce programme et pourquoi pas faire ce programme là à l'échelle... parce qu'on nous dit, il n'y a plus d'argent, mais on continue chacun à faire nos dépenses chacun de notre côté, et c'est vrai que 22 000 €uros, si on rajoute les publicités à 30 000 €uros et tout le reste, quand on sait que le revenu par habitant à Grande-Synthe est de 900 €uros et faire ces dépenses là, à notre échelle locale, je trouve que ce n'est pas intéressant, il faut le faire à l'échelle communautaire, on a une communauté urbaine, elle est là, elle est membre de l'ICLEI, pourquoi ne pas faire ce travail et faire bénéficier aux autres villes de la communauté urbaine de notre expérience, c'est ce qu'on fait déjà, mais en même temps adhérer à ce programme à l'échelle communautaire. On a 9 élus qui siègent à la Communauté Urbaine, ils peuvent défendre ce projet là, comme ça, ça nous réduit à nous nos frais. Mais si chacun fait son éco-quartier de son côté, chacun fait sa petite maison témoin, chacun fait son truc, moi je trouve que ce n'est pas cohérent surtout quand on nous dit qu'il n'y a plus d'argent.

Monsieur le Maire :

On ne fait pas chacun notre projet de notre côté puisque l'éco-quartier ça sera, vous l'avez vu la dernière fois, on a pris une délibération, la Communauté Urbaine nous confie les études, mais après ce sera la Communauté Urbaine puisque ce sera une ZAC qui gèrera. On est aussi dans les démarches. Moi je ne suis pas ni l'ICLEI, ni l'UICN, je ne sais pas si ces organismes ont fait la proposition à la Communauté Urbaine d'adhérer à ce programme, c'est eux qui choisissent les gens avec qui ils veulent travailler et pas l'inverse aujourd'hui. Je ne dis pas que la situation sera à terme la même, je vous dis qu'aujourd'hui on a cette proposition qui nous émane, et c'est un honneur, je le redis, c'est un honneur pour la reconnaissance de la ville de Grande-Synthe et je vous propose d'adhérer à ce programme là pour l'ensemble, la collectivité, les salariés de cette collectivité, pour la reconnaissance de leur travail.

Monsieur Féthi RIAH :

Moi j'y adhère mais pourquoi ne pas le proposer, vous êtes Vice-Président de la CUD, pourquoi ne pas la proposer à l'échelle communautaire ?

Monsieur le Maire :

Je ne suis pas Président de la Communauté Urbaine.

Monsieur Féthi RIAH :

Non mais vous êtes Vice-Président, je pense qu'il y a de la démocratie entre vous ?

Monsieur le Maire :

Je dois dire que 22 000 €uros c'est pour 3 ans, ça fait 7 000 €uros par an.

Monsieur Féthi RIAH :

Mais entre vous, vous vous écoutez à la Communauté Urbaine ? Vous n'êtes pas simplement Vice-Président de façade ?

Monsieur le Maire :

Mais je suis Vice-Président en charge de la boucle numérique et de la télévision du Littoral. Bien, donc abstention de l'ensemble du groupe. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

VOTE :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 6 (F. TERTULLIANI, G. WILLOT, D. AJUTO,
J.C. AUBRUN, F. RIAH M. MERLEN)

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le projet LAB, ainsi que tout document nécessaire à cette adhésion ;

DECIDE d'autoriser M. le Maire à désigner les représentants pour la ville ;

DECIDE d'autoriser le paiement de 30 000 dollars (soit 22 100 euros au cours actuel) au mandataire du projet ;

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les dépenses et à rechercher toutes les recettes se rapportant à ce programme ;

INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget au compte 657.4.

C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

1. Dénomination de la place de l'Abbé Pierre (Dél. 2011-010)

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de dénommer la nouvelle place qui se situe au croisement de la rue du Garnaerstraete, du boulevard des Fédérés et de la rue Henri Dunant dans le quartier du Courghain « **Place de l'Abbé Pierre** », à la demande de la Communauté EMMAUS de Grande-Synthe qui désire, depuis quelques années, que la commune honore le fondateur de leur mouvement, décédé le 27 janvier 2007.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur cette dénomination.

Madame Geneviève WILLOT :

On est tout à fait d'accord, c'est juste un petit détail, on se demande si c'est Place Abbé Pierre ou Place de l'Abbé Pierre, parce qu'on dit Place François Mitterrand, est-ce que c'est parce qu'il y a une fonction avant ?

Monsieur le Maire :

Je dois avouer que je ne sais pas. Moi je dirai plus Place de l'Abbé Pierre, mais on va vérifier et on changera si c'est.... François Mitterrand c'est parce qu'il y a le prénom,

donc on ne dirait pas Place de François Mitterrand. Là c'est peut être la fonction qui fait ça. On va regarder, peut être que le lexicologue qui est à vos côtés pourrait nous aider là-dessus. Je ne sais pas... Ah ! c'est parce qu'il y a les deux façons sur la délibération, ah ! D'accord ! Ecoutez on vérifie mais je pense que ce sera Place de l' Abbé Pierre, sous réserve que ce soit bien français, d'accord ? Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de dénommer la nouvelle place susvisée **Place de l'Abbé Pierre**.

D. CONTRATS – MARCHES

1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 14 décembre 2010 (Dél. 2011-011)

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Dans le cadre de l'article L2122-22 alinéa 4 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié en application de l'article 10 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics ; Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a reçu délégation lors de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2009 afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire dresse donc l'état récapitulatif des marchés et avenants conclus en procédure adaptée à compter du 14 décembre 2010 et ce jusqu'au 9 février 2011.

Monsieur Féthi RIAH :

Pour le marché de gardiennage, alors vous avez finalement décidé quoi ?

Monsieur le Maire :

Pour l'instant, de le faire pour l'instant à l'interne parce qu'il y avait urgence sur un certain nombre de manifestations, le fait de relancer un marché public aurait été très long, comme je ne voulais pas être entaché de quoi que ce dessus, la décision qui aurait été prise c'est de le relancer, les procédures étant longues, on aurait plein de manifestations qui auraient été sans gardiennage, donc pour l'instant les associations vont l'assurer pour ce qui était de leur part aujourd'hui, la ville se charge de le faire de son côté et on verra à la fin quel bilan nous ferons.

Monsieur Féthi RIAH :

Mais concrètement comment ça se passe ? Parce que vous dites en interne...il y a eu une réunion jeudi 27 janvier...

Monsieur le Maire :

Ça se passe, c'est-à-dire que les associations prennent en charge la sécurité de leurs manifestations, sur les brocantes, sur les bals, sur un certain nombre de choses qui ont lieu là, dès la semaine prochaine ou dans 15 jours et que la ville elle, travaille avec ses services à l'interne pour voir comment assurer la sécurité.

Monsieur Féthi RIAH :

Et la réunion qui a été faite avec les associations le 27 janvier, elle a servi à quoi alors ?

Monsieur le Maire :

Et bien pour justement que les associations prennent en charge les frais de gardiennage qui vont incomber dans les manifestations qu'elles organisent.

Monsieur Féthi RIAH :

Donc vous court-circuitez un marché public.

Monsieur le Maire :

Comment ?

Monsieur Féthi RIAH :

Vous court-circuitez un marché public et...

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, je ne court-circuite rien, moi, parce que cette histoire elle est assez invraisemblable.

Monsieur Féthi RIAH :

Le jugement il est clair pourtant ! L'article 2...

Monsieur le Maire :

Non, non, on ne va pas réouvrir le débat là-dessus, il n'est absolument pas clair...

Monsieur Féthi RIAH :

Mais si c'est l'argent public, Monsieur le Maire, moi j'ai été élu pour défendre les intérêts des habitants, c'est l'argent public, vous ne pouvez pas me dire on ne va pas rouvrir le débat, si on n'ouvre pas le débat dans un conseil municipal où vous allez ouvrir le débat puisque c'est le lieu du débat des affaires communales ? où vous allez ouvrir le débat, si vous ne pouvez pas l'ouvrir ici ?

Monsieur le Maire :

On ne va pas le ré-ouvrir, on l'a déjà eu la fois dernière, vous avez lu l'article 1, je vous ai lu l'article 2 du jugement, voilà, c'est très clair aujourd'hui. Je n'ouvrirai pas ce débat à nouveau, la décision a été prise et voilà. On a reçu les associations pour leur expliquer comment nous allons faire.

Monsieur Féthi RIAH :

Vous n'appliquez donc pas l'article 46 du Code des Marchés Publics ?

Monsieur le Maire :

Mais Monsieur RIAH, je ne suis pas un spécialiste des Marchés Publics, moi, quand vous avez des questions comme ça....

Monsieur Féthi RIAH :

Au bout de 10 ans quand même !

Monsieur le Maire :

... venez en commission, vous avez des techniciens qui vous répondront, mais ici, au Conseil Municipal, on est là pour faire de la politique et pas de la technique.

Monsieur Féthi RIAH :

En commission, ils n'ont pas de réponse, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Ah bon ! Vous n'avez pas de réponse sur l'article, combien ? 46 du Code des Marchés Publics.

Monsieur Féthi RIAH :

Sur beaucoup de choses ils n'ont pas de réponses.

Monsieur le Maire :

Et bien faites là par écrit, on vous répondra par écrit. Mais franchement, je ne suis pas technicien, moi Monsieur RIAH, je suis un homme politique, je fais de la politique.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE de la liste des marchés publics attribués par la ville de Grande-Synthe depuis le 14 décembre 2010.

E. FINANCES

1. Débat d'orientation budgétaire (Dél. 2011-012)

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république codifiées à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit avoir lieu au Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote de celui-ci. Une analyse financière rétrospective ainsi qu'une étude prospective sont donc proposées à l'assemblée afin d'alimenter le débat et d'expliquer le cadrage financier proposé pour 2011.

Intervention de Martial BEYAERT :

Madame, Monsieur,

En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation du 6 février 1992, il convient d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote de celui-ci.

Une analyse financière rétrospective ainsi qu'une étude prospective sont donc proposées à l'assemblée afin d'alimenter le débat et d'expliquer le cadrage proposé.

A ce sujet, vous avez tous pu assister mardi dernier à la présentation du cabinet Klopfler, cabinet d'analyse financière nationalement reconnu qui nous suit depuis de nombreuses années, qui vous a fait part de notre bonne santé financière actuelle, j'aurai l'occasion d'y revenir lors de ma présentation

Le débat d'orientation budgétaire est aussi le moment de faire des perspectives d'avenir... et là je dois bien l'avouer nous sommes actuellement dans le flou.

Les perspectives d'avenir, pour tout vous dire, me laissent perplexe ! non pas, je vous rassure que je ne crois pas en nos facultés de gestionnaire des deniers publics, ni à notre sens de l'anticipation, mais parce qu'aujourd'hui trop d'incertitudes pèsent sur nos épaules.

Que pensez d'un gouvernement qui nous augmente notre DSU et qui en même temps nous met une nouvelle épée de Damoclès sur notre tête « La péréquation horizontale » qui pourrait grever notre budget d'importantes sommes (de l'ordre selon différentes analyses d'environ 1.5 millions d'euros).

Déjà que nous allons pâtir dans les années à venir de l'absence de dynamisme de nos recettes fiscales.

Je me pose sincèrement la question à savoir ce que cherche ce gouvernement ?

J'ai bien entendu quelques réponses politiques, mais sachez que nous ferons face et que nous nous emploierons à résister et à toujours être source de propositions...

Je vais maintenant procéder à l'analyse pour notre commune

Concernant les dépenses réelles de Fonctionnement

Le poste "Intérêts de la dette" a atteint sur 2010 un niveau très bas (771 000€) qui résulte du vieillissement de la dette et du faible recours aux emprunts nouveaux sur 2009. Aussi, je tenais à préciser que notre capital restant dû reste relativement bas vu nos investissements et par rapport à notre budget d'investissements. J'en prends pour preuve pour 2011, nous resterons à un montant plus que raisonnable vu la strate de notre collectivité et surtout vu le montant des investissements réalisés les années précédentes. Pour mémoire, l'annuité totale en 2000 est de 4 000 000 euros et pour 2010 en 2,93 millions d'euros

Le poste « **Subvention au CCAS pour valorisation des frais du personnel** mis à disposition » (744 000 €) est calculé en fonction du personnel effectivement en présence sur 2010

Les **dépenses de personnel** (34 077 000 €) augmentent de 2.21% par le fait essentiellement des mesures de lutte pour l'emploi qui ont dépassé le niveau prévu.

Après une augmentation sur 2009, le poste "**autres frais de personnel**" (1 998 000 €) revient au niveau 2008

Le niveau du poste "**autres dépenses**" (10 953 000 €) connaît une baisse de **-9.85%** qui résulte de l'effort de maîtrise et de cadrage demandé aux services dans leur fonctionnement courant

Je profite de ce moment pour remercier M Laurent Pidoux, Directeur Général des Services et l'ensemble des collaborateurs de notre collectivité pour avoir su travailler âprement à la réduction de ce poste budgétaire, enjeu primordial de notre bonne santé financière actuelle.

PROGRESSION DEPENSES DE PERSONNEL

Ce graphique met en évidence la part prépondérante des frais de personnel dans le total des frais de fonctionnement (34 M d'euros sur un total de dépenses de fonctionnement de l'ordre de 54 M d'euros).

La commune se situe depuis des années au dessus des 50% et donc au dessus des moyennes nationales

RETROSPECTIVE RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes ont légèrement progressé sur 2010 pour atteindre 62 626 000€ soit une augmentation de +1.04%

Si l'on neutralise la vente d'actifs qui d'un point de vue budgétaire doit s'imputer en section d'investissement, on a une augmentation des recettes d'environ 1%

Les recettes fiscales ont progressé (48 871 000 € soit +1.39%) ceci du fait de l'augmentation de la DSC qui atteint 6 768 000 € et du produit des contributions directes

Les dotations d'Etat (5 006 000 €) ont légèrement progressé grâce à la DSU

Le poste "autres recettes" (7 588 000 €) a diminué par rapport à 2009 :

Rappelons à ce sujet que la mise en place du nouveau contrat Caf Enfance Jeunesse en 2008 n'avait pas permis d'obtenir sur 2008 l'avance sur exercice normalement attribuée chaque année, la régularisation est donc intervenue sur 2009, ce qui explique la diminution sur 2010 qui est année normale.

PROFIL DE LA DETTE COMMUNALE

Ce tableau retrace la dette en cours, avant tout nouvel emprunt à souscrire sur 2011

Au 1^{er} janvier de ce nouvel exercice le capital restant dû est en forte augmentation (33.1M€) ceci en raison des emprunts contractés sur 2010 afin de financer notre programme d'investissements

L'annuité 2011 a elle aussi augmenté (+600 000€) mais elle reste inférieure au niveau atteint en 2000 (4M€)

LISTE DES INVESTISSEMENTS PLURI ANNUELS

Figurent sur cette liste les grosses opérations d'investissement prévues jusqu'en 2014 avec la répartition des crédits de paiement annuels et les indications sur le déroulement des travaux et les financements acquis ou attendus.

Les prévisions de crédits ne seront définitivement validées qu'en mars prochain dans le document budgétaire du BP

Sur une masse globale pour 2011 de 10.82 M€, on trouve principalement les soldes de crédits pour les complexes sportifs Léo Lagrange et Basroch et la relocalisation du Poney Club

MESURES DE LUTTE POUR L'EMPLOI

Ce tableau retrace l'ensemble des dispositifs mis en place par la commune en matière d'aide à l'emploi avec le nombre de bénéficiaires, le coût brut et net. Sur 2011 l'effort financier est encore conséquent (reconduction de la prévision 2010 soit 5.8M€) car il

faut savoir que la diminution des ressources impose la maîtrise du chapitre 012 consacré aux frais de personnel. Aussi et plus que jamais la ville de Grande-Synthe a continué sa politique en matière d'insertion, nous continuerons notre engagement dans ce domaine qui reste une priorité, pour mémoire nous sommes au-delà de 400 000 euros.

A noter que ce tableau reprend les coûts salariaux mais ne fait pas état des dépenses supplémentaires supportées par la Ville telles la formation ou encore l'habillement

PRINCIPAUX PARAMETRES PRIS EN COMPTE POUR LA PROSPECTIVE AU FIL DE L'EAU:

Vous trouverez ici, l'essentiel des éléments financiers, en dépenses comme en recettes, qui ont servi à bâtir le scénario de base

Les dépenses d'investissement ont été évoquées précédemment avec le tableau pluri annuel mais il faut ajouter la masse annuelle de 3 millions pour les travaux de maintenance et l'acquisition de matériel et mobilier

Un effort de cadrage supplémentaire est fait sur les dépenses de fonctionnement puisque les dépenses des services (le chapitre 011 principalement) seront limitées au prévisionnel BP 2010 alors que les frais de personnel augmentent sur la base de 1.5% +inflation

En recettes il faut insister sur le désengagement de l'Etat (stagnation en valeur des dotations de 2011 à 2013)

En matière de fiscalité, la ville maintient la non progression des taux mais pourra bénéficier d'une évolution naturelle des bases en plus de l'évolution fixée par la Loi de Finances (+2%) ce qui donnerait un produit global de 7.8M€

En ce qui concerne les dotations TPU, la DSC est prévue à hauteur de son taux actuel de l'ordre de 6.8M€

SCENARIO DE BASE

Les 3 graphiques donnent le résultat des éléments financiers précédents:

Après 2010 qui a été une année satisfaisante grâce à la forte maîtrise des dépenses de fonctionnement et au maintien de la croissance des recettes de fonctionnement, l'épargne brute diminue rapidement pour atteindre 2.3M€ en 2015

La capacité de désendettement passe de 4 ans en 2010 à 9 ans en 2015

Même si ce niveau reste sous le seuil de risque, la tendance structurelle au repli de l'autofinancement exige des mesures d'ajustement à court terme

SCENARIO ALTERNATIF

Le scénario alternatif propose un nouvel effort sur les dépenses de fonctionnement :

En effet la seule diminution des dépenses d'investissement n'aurait pas l'effet suffisant, aucun emprunt n'étant nécessaire à leur financement

Il est donc proposé pour les années 2012 à 2015 de limiter la progression des dépenses de fonctionnement à 2.5% l'an au lieu de 2.8% dans le scénario de base

On peut noter déjà une amélioration des résultats sur les 3 graphiques :

L'épargne brute remonte à 3.1M€ en 2015, la capacité de désendettement passe de 9 ans en 2015 dans le scénario de base à 7 ans

RESULTAT DE SENSIBILITE AU FONDS DE PEREQUATION HORIZONTAL

Comme je vous l'indiquais lors de mon introduction, la Loi de Finances pour 2011 (article 125) institue en 2012 un « Fonds National de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales » :

Les ressources seront prélevées sur les communes et EPCI dont le potentiel financier est supérieur de 150% à la moyenne nationale

Les choses se préciseront à compter de septembre 2011, date à laquelle un rapport sera remis au Parlement sur les groupes démographiques de communes et catégories d'EPCI dont le PF moyen servira de base de comparaison, le seuil du PF moyen déclenchant le prélèvement et le montant maximal de ce prélèvement

Le risque financier est très élevé pour Grande-Synthe car, à potentiel inchangé, elle représente :

149% de la moyenne des communes de 20 000 à 34 999 habitants

250% de la moyenne de toutes les communes membres d'EPCI

Ce dernier graphique montre les incidences de ce prélèvement sur la capacité de désendettement de la commune.

En conclusion et comme vous avez pu le constater lors de la présentation du cabinet financier, notre ville est bien gérée.

Elle est toujours dans sa dynamique du mieux vivre de nos habitants.

Je vous invite tous et toutes à relire le DOB de l'année dernière, et vous ne pourrez que constater que notre vision à plus ou moins long terme, et comme notre motivation restent inchangées.

Mais comme vous le savez, notre volonté, notre ardeur à défendre notre ville, reste liées aux politiques menées par l'état.

Je reviendrais juste pour mémoire à la casse sociale faite sans aucune retenue par la politique de Nicolas SARKOSY, je ne commenterai pas les motions que nous avons unanimement votées contre cette destruction organisée.

Comment une collectivité comme Grande-Synthe pourrait elle survivre si le gouvernement s'acharne encore à détruire et à reporter ses propres failles sur les collectivités telles que les nôtres.

Je vous invite tous et toutes dans cette assemblée à prendre conscience que nous mettons tout en œuvre pour continuer à servir au mieux les habitants sans pour autant hypothéquer l'avenir...

2011 ne doit pas être une année de résignation, mais une année de lutte et d'engagement.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur BEYAERT. Des observations ? Monsieur TERTULLIANI, Madame BENALLA.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Monsieur le Maire, d'abord je tenais à vous remercier pour l'invitation qui nous a été faite à participer donc à l'exposé du Cabinet. Ensuite ben, quelques remarques, mais, vous avez la politique gouvernementale, vous avez cité l'EPCI, il y a un autre élément qui risque de jouer contre nous, c'est que les autres communes de la Communauté Urbaine trouvent que ce n'est pas normal qu'à Grande-Synthe on touche 1860 € par habitant et par an et qu'eux ils ne touchent que 1 €, 2 € etc... Lors des commissions une première fois, monsieur BEYAERT était là quand le Maire de Cappelle la Grande a évoqué la question, la seconde fois c'était Monsieur EECKHOUDT qui était là. Alors notre réflexion c'est que, ces gens ont vite oublié que lorsque Grande-Synthe a emmené dans la corbeille de mariage son bouquet ou sa dot, ils ont tous bénéficié d'une augmentation de leur budget et que donc ça c'était déjà un effort de solidarité. En plus, des 600 000 francs, enfin il y avait une somme qu'on nous allouait parce qu'on passait en TPU.

Monsieur le Maire :

Trente millions c'était à l'époque.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Je crois que c'était plus.

Monsieur le Maire :

Trente millions de francs à l'époque. En euros, ça fait un paquet, et c'est ce qui avait effectivement précipité la décision.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Trente millions de francs, oui, oui, c'est ça.

Monsieur le Maire :

Oui, de francs, c'était en 2000.

Monsieur Félix TERTULIANI :

Alors l'EPCI il faut aussi faire attention qu'on ne paie pas deux fois, parce que déjà la CUD va être sanctionnée financièrement et donc ça va se répercuter déjà sur la redistribution de solidarité et que si ensuite on est ponctionné une seconde fois, ça ne nous semble pas juste. Ceci dit, les efforts que vous avez fait sur les dépenses de fonctionnement ce n'est pas quelque chose qui va pouvoir se répéter tout le temps et que donc c'est quand même préoccupant de voir que dans un des scénarios on pourrait tomber à 28 ou 29 ans pour rembourser notre dette, donc ce serait quand même une catastrophe nationale pour la ville et ses habitants bien sûr, et que donc, on a constaté aussi lorsqu'on a vu le classement des villes les plus pauvres, on a vu le bond qu'a fait Saint Pol sur Mer, donc Saint Pol qui était derrière nous, nous a devancé et que je pense qu'ils ont pris des mesures drastiques, enfin je ne connais pas le détail de leur politique, de leurs choix, enfin toujours est-il que nous sommes 7^{ème} et qu'ils sont 14^{ème}, bon, ça c'est un constat qu'on a pu faire dans le classement. Alors je ne sais pas s'il faut aller prendre des leçons à Saint Pol, je ne dis pas ça, je ne crois pas, mais la question elle est très sérieuse, enfin on en discutera plus longuement lors du BP. Voilà.

Monsieur le Maire :

Madame BENALLA.

Madame Nathalie BENALLA :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Nous tenions tout d'abord à remercier les services pour la qualité et la clarté des documents fournis.

A la lecture de ceux-ci nous constatons plusieurs éléments qui invitent au débat :

Premièrement, une partie des recettes de la ville sont et seront en baisse. En effet, page 14 nous pouvons lire qu'en ce qui concerne la prise en charge par l'Etat des contrats aidés, son taux diminuera de 10% soit une baisse de 30% en trois ans. Sans parler de la baisse des financements de la CAF ou de la stagnation des dotations d'Etat...

Ces baisses ne sont que le résultat de la mise en place d'une réforme injuste, scandaleuse voire irresponsable par un gouvernement de droite dont le souci principal est de s'inscrire définitivement dans une politique ultra libérale favorisant un capitalisme tyrannique où l'humain n'a plus sa place, aussi défendre pour un élu, une telle politique, c'est au fond et d'une certaine manière trahir le mandat pour lequel il a été élu !

Pour illustrer notre propos, et afin de convaincre celles et ceux qui douteraient encore ou n'auraient pas trouvé leur voie, je citerai quelques extraits d'un excellent article du journaliste Laurent Neumann, s'intitulant « La crise ? Elle n'a pas eu lieu »

La Grèce l'Irlande ou le Portugal au bord de la faillite...Des émeutes de la faim dans les pays les plus pauvres de l'Asie ou d'Afrique...la France au-delà des 4 millions de chômeurs...pourtant, ce n'est pas la crise pour tout le monde. Wall Street vient de rendre publiques les rémunérations 2010 des banquiers et des traders : elles défient l'entendement, le bon sens et la raison. A elles seules les cinq premières banques leur ont distribué 119 milliards de dollars...En clair rien n'a changé. La folie financière continue de plus belle comme s'il n'y avait jamais eu de crise...

Et de conclure :

Le gag c'est que ces chiffres sortent au lendemain de la publication du rapport de la commission d'enquête sur la crise financière, on y découvre qu'après la chute de LEHMAN BROTHERS, 12 des 13 plus grandes banques ont été virtuellement en faillite et que leurs pertes dues à des opérations frauduleuses s'élevaient à...112 milliards. Soit ce que les mêmes banquiers se sont généreusement octroyés en 2010...

Et les bien-pensants, ceux qui détiennent tous les pouvoirs dans toutes les zones d'influence, ont l'audace, le culot d'accuser d'être populistes tous ceux qui vivent mal, chaque jour plus mal, ce qu'il faut bien appeler une abjection morale...

Nous sommes en droit de nous interroger sur la rodomontade, ou si vous préférez la fanfaronnade du discours du Président français sur la moralisation du capitalisme ! Alors que ce dernier avec la mise en place d'une nouvelle réforme fiscale permettra de nouveau à ses amis du CAC40 de s'enrichir encore plus, abjection morale !

Revenons en au deuxième point de ce débat d'orientation budgétaire : les dépenses, nous constatons que celles-ci sont de nouveaux maîtrisées et révèlent un souci entre autre, de la part de l'équipe municipale majoritaire de réserver une place très importante à l'emploi. Pour exemple, les 5 800 000 euros consacrés aux dispositifs de lutte pour l'emploi, sachant que le grand-synthois est touché de plein fouet par les délocalisations et les fermetures d'entreprises, qui d'ailleurs sont également et toujours la conséquence de choix politiques délibérés qui ne peuvent être au service de l'intérêt général.

Pour conclure, nous saluons la politique volontariste de Monsieur le Maire et nous dénonçons sans appel toutes les formes de compromission. Il faut désormais choisir être de droite ou de gauche. En ce qui nous concerne, sans état d'âme, sans opportunisme aucun, ni pragmatisme, notre choix est fait. Ce qui n'est pas le cas de certains, dans cette assemblée et ceci n'est pas une attaque personnelle mais le constat d'une réalité politique clairement affichée dans la presse dernièrement.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Vous appliquez avec merveille vos consignes sur votre pouvoir de Police sur cette assemblée, mais je n'avais pas plus de remarque sur ce sujet là. Je pensais qu'on était là pour débattre sur le débat d'orientation budgétaire mais apparemment on est à l'assemblée nationale, je crois que Madame DESMAZIERES devrait se présenter à la Députation parce que les discours c'est très très bien, mais il

Monsieur le Maire :

Peut être qu'elle le fera !

Monsieur Féthi RIAH :

Elle peut se défendre Monsieur le Maire, elle peut se défendre. Donc moi je reviens plus concrètement sur ce pourquoi on est réuni Monsieur le Maire, parce que vous avez le pouvoir de Police et vous devez normalement rappeler à l'ordre les élus lorsqu'ils outrepassent leurs droits...

Monsieur le Maire :

Il n'y a pas... Attendez....

Monsieur Féthi RIAH :

Non, non, je termine, regardez, vous m'interrompez déjà ! Là on a le droit de s'exprimer...

Monsieur le Maire :

Attendez, je peux vous répondre là-dessus !

Monsieur Féthi RIAH :

Non, je termine ma déclaration !

Monsieur le Maire :

Je vous laisse, mais je vous laisse, je reprends la parole après.

Monsieur Féthi RIAH :

C'est incroyable, on n'a plus le droit de s'exprimer !

Monsieur le Maire :

Mais si, Monsieur RIAH, je vais vous rendre la parole.

Monsieur Féthi RIAH :

Il y a le Tribunal, on est jugé par le Tribunal...

Monsieur le Maire :

Je ne juge pas, Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

C'est bientôt le goulag.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, mais arrêtez, écoutez deux secondes !

Monsieur Féthi RIAH :

Est-ce que je peux terminer ?

Monsieur le Maire :

Je vous rends la parole tout de suite après, c'est simplement répondre à votre interpellation.

Monsieur Féthi RIAH :

Vous pouvez le faire après.

Monsieur le Maire :

Non, non, parce que après, on va oublier. Madame BENALLA fustige une politique du Gouvernement...

Monsieur Féthi RIAH :

J'ai compris hein.

Monsieur le Maire :

... qui risque d'assassiner les collectivités locales...

Monsieur Féthi RIAH :

On n'a pas besoin de traduction.

Monsieur le Maire :

... par des choix politiques, non mais, donc il y a une relation...

Monsieur Féthi RIAH :

Elle a parlé en français.

Monsieur le Maire :

Attendez ! Monsieur RIAH, parce que vous avez l'art et la manière, donc, les politiques, les choix politiques du Gouvernement font que, il y a des conséquences sur les collectivités. Quand on vous parle de cette péréquation horizontale qui risque de nous impacter c'est bien un choix....

Monsieur le Maire :

Si vous voulez faire le débat à deux, allez-y, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire :

... c'est bien un choix d'une politique nationale qui s'appliquera à notre collectivité.

Monsieur Féthi RIAH :

Est-ce qu'en tant qu'élu on peut s'exprimer ?

Monsieur le Maire :

Mais voilà, je vous rends la parole, Monsieur RIAH, je voulais...

Monsieur Féthi RIAH :

Je vous rassure, j'ai été à l'école et j'ai très bien compris ce qu'elle a dit, je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Je voulais que ce soit clair pour tout le monde, Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

D'accord, donc je reviens moi plus concrètement

Madame Nathalie BENALLA :

Monsieur le Maire, s'il vous plaît, j'interromps Monsieur RIAH, pour une seconde...

Monsieur le Maire :

Non, non, Madame BENALLA.

Madame Nathalie BENALLA :

Je souhaiterais simplement que, Monsieur RIAH, par respect, m'appelle Madame BENALLA et arrête de m'appeler Madame DESMAZIERES.

Monsieur le Maire :

Voilà, c'est tout !

Monsieur Féthi RIAH :

Je vais répondre à cette..., cette ineptie. Monsieur BENALLA je ne le connais pas, quand à Madame BENALLA c'est un nom d'usage, quand vous allez voter au mois de mars au bureau de vote, vous n'avez pas le droit d'utiliser votre nom d'usage, mais votre nom de naissance, parce qu'à l'état-civil vous êtes connue par votre nom de naissance, donc vous n'allez pas me forcer. Quand vous vous êtes mariée, vous vous êtes marié avec le nom : Madame DESMAZIERES....

Monsieur le Maire :

On revient au débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Féthi RIAH :

Donc votre nom d'usage, c'est votre problème entre vous et votre époux, il n'a rien à voir avec notre assemblée.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, revenons au débat. Je ne connais pas le nom d'usage de Madame ESPOSITO ou....

Monsieur Féthi RIAH :

Vous voyez le niveau du débat, on en arrive au nom d'usage maintenant.

Monsieur le Maire :

Allez, Monsieur RIAH, allons-y.

Monsieur Féthi RIAH :

J'en reviens plus concrètement à notre débat d'orientation budgétaire. Alors, je rigole un peu parce que vous nous dites, Monsieur le Maire, est-ce que vous avez des observations, alors qu'on est là pour débattre justement sur le DOB qui s'appelle le débat d'orientation budgétaire, et face à de débat là, on n'a pas le droit de faire un débat, on doit juste faire des observations. Ce que je pourrai dire, bien sur qu'il faut critiquer le gouvernement, bien sur qu'il faut critiquer les politiques, mais en attendant, on a eu un mandat local, alors Monsieur HUTIN à Saint Pol aussi pourrait dire, oui je n'ai pas d'argent, je n'ai pas ceci, mais il a redressé les finances de sa commune, nous sommes passés avant Saint Pol sur Mer parmi la 7^{ème} ville la plus pauvre de France et Saint Pol sur Mer est sortie du peloton des 10, donc bien sûr il faut critiquer le gouvernement, et on l'a fait, je n'ai pas attendu que vous soyez là Madame DESMAZIERES pour critiquer, on dit souvent Sarkozy, Sarkozy, mais je voudrais bien savoir qui sont ces 53 % qui ont voté pour lui, c'est un peu facile de dire ça.

Madame Nathalie BENALLA :

Vous devez en faire partie certainement, Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Non, Madame, vu comment il a insulté mes parents et les gens de mon origine, je n'ai pas voté pour lui. Par contre, vu les propos que vous avez dits à mon égard pendant la campagne municipale, je doute peut être que vous ayez voté pour lui. Alors, je poursuis, Madame DESMAZIERES, donc ce qu'il fallait rappeler, et que Monsieur BEYAERT n'a pas dit, c'est qu'il y a 1 700 milliards de déficit de l'Etat français, et ça il faut le dire, parce qu'il faut tout dire, c'est le slogan de Monsieur CAREME. 1 700 milliards de déficit et voilà ce que nous demande le gouvernement, est-ce que c'est légitime, pas légitime, ça c'est un débat, mais le gouvernement en fait demande aux collectivités locales, c'est ce qu'on a entendu lors de la commission du 8 février avec le Cabinet Klopfer, demande aux collectivités locales, département, Région et les

communes et les EPCI, de participer à la réduction du déficit des politiques publiques et on nous dit qu'on va nous prélever 2 % de nos budgets. C'est vrai que c'est énorme. Mais en attendant, moi je reprends toujours le même exemple, on a Coudekerque-Branche qui a plus d'habitants que nous, 24 000 habitants et qui ont un budget trois fois moins plus important que le notre, et avec plus de 350 salariés, ils se sont retrouvés quasiment en faillite. et ce qu'on ne dit pas ce soir, parce qu'il faut dire la vérité aux français, ce qu'on ne dit pas ce soir, c'est que si, Madame DESMAZIERES, si on dépasse 70 %....- non ! Mais je l'appelle comme je veux ! - Si on dépasse 70 % de notre budget pour la masse salariale, qu'est-ce qui se passe ? On est mis sous tutelle par le sous-Préfet, ça veut dire que le sous-Préfet, et vous m'infirmez si ce que je dis est faux, le sous-Préfet décidera de lui-même d'équilibrer nos comptes, et donc il supprimera beaucoup de postes. Donc, la vraie question c'est de faire des dépenses de fonctionnement, alors il faut saluer le travail de nos services qui ont fait plus d'un million d'euros de réduction de nos dépenses de fonction, mais ce ne sera pas suffisant, parce que si on prend ce que nous a dit le cabinet Klopfer, le 8 février – je vois que ça passionne beaucoup de gens parmi les conseillers municipaux ce débat – si on prend en considération ce qu'il nous dit, en 2015, c'est-à-dire juste après les élections municipales, la ville mettra 30 ans pour rembourser ses dettes, c'est-à-dire qu'on est en situation de faillite. Donc, oui, il faut critiquer le gouvernement, oui critiquer ce prélèvement de 2 % qui n'est pas encore adopté, qui n'est pas encore sûr, mais comme l'a dit Monsieur BEYAERT, on a une épée de Damoclès sur notre tête et c'est maintenant qu'il faut penser à ce qu'on va faire d'ici 2015, parce que le mur des lamentations ça ne va pas nous faire avancer, il ne faut pas simplement pleurer, si on a été élu pour pleurer et dire... moi je sais qu'un papa quand il gère le budget de sa famille, quand il voit que ses revenus diminuent et bien il y a certaines dépenses qui se réduisent, donc même chose nous, il faut qu'on condamne mais en même temps il faut qu'on réduise nos dépenses de fonctionnement. Voilà et c'est tout ce que j'avais à dire sur ce dossier là, ça a été difficile de m'exprimer mais j'ai pu terminer.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH !

Monsieur Féthi RIAH :

Madame DESMAZIERES ce n'est pas ce que j'ai dit :, j'ai dit réduire les dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire :

Madame BENALLA.

Monsieur Féthi RIAH :

Elle peut se défendre toute seule, Monsieur le Maire, elle est assez grande.

Madame Nathalie BENALLA :

Monsieur le Maire, ça veut dire, si on écoute bien Monsieur RIAH, ça veut dire que si on réduit les dépenses de fonctionnement, ça veut dire qu'on arrête d'aider les gens, les contrats aidés, ce que j'ai annoncé tout à l'heure dans un discours qui n'était pas uniquement national comme vous l'avez très bien justement précisé, mais où j'ai précisé qu'effectivement tout était lié, on ne peut pas et dire, là c'est purement scandaleux, mais ceci dit ça éclaire un petit peu votre orientation politique, Monsieur RIAH...

Monsieur Féthi RIAH :

Moi j'assume, je ne retourne pas ma veste, moi j'assume.

Madame Nathalie BENALLA :

...ça veut dire baisser les dépenses de fonctionnement

Monsieur Féthi RIAH :

Pour le moment c'est vous qui retournez votre veste, Madame. Assumez ! Moi j'assume !

Madame Nathalie BENALLA :

Monsieur RIAH, que vous l'assumiez c'est très bien, mais arrêtez de me couper la parole, vous monopolisez l'hémicycle, donc je vais finir mon propos. Vous avez dit, et il

faut le retenir « réduire les dépenses de fonctionnement », autrement dit, on arrête d'aider les grand-synthois, voilà ce que j'en conclus.

Monsieur Féthi RIAH :

Je clarifie ma pensée parce que, pour une enseignante, et moi je suis enseignant tout comme vous, je suis effaré par votre manque de moralité intellectuelle et votre manque d'honnêteté intellectuelle. Je ne fais que reprendre ce que le cabinet nous a transmis. Il est clair qu'il y aura des dépenses de fonctionnement qu'il faut réduire, et moi je vous ai écouté, mais apparemment ça ne vous intéresse pas ce que je vous dis, mais concrètement Madame, vous parlez des contrats aidés, les contrats aidés sont financés en grande partie par l'Etat, je ne parle pas des contrats aidés Madame DESMAZIERES, je parle des emplois, des postes qu'on a créés, c'est-à-dire créés par la collectivité territoriale. Quand on a 750 fonctionnaires, Madame, on ne pourra pas continuer d'ici 2015, et dire ça aux gens Madame, c'est leur mentir, parce que si le budget diminue, oui, ben, vous pouvez vous affoler, c'est la vérité, si ça diminue, Madame DESMAZIERES, vous savez ce qui se passe ? Vous êtes mis sous tutelle, donc vous voulez quoi ? Que la ville soit mise sous tutelle et ne pas assumer votre rôle d'élue ? Il faut dire les choses mais les vraies choses. Quand aux contrats aidés, et peut-être que le Maire va m'infirmier, les contrats aidés, je n'ai pas remis en cause les contrats aidés, les contrats aidés on va poursuivre, d'ailleurs la dotation de solidarité urbaine continue à augmenter, c'est écrit dans vos documents, on passe à plus de 5 millions d'euros. Donc, ne déformez pas mes propos, Madame, ne déformez pas, ayez l'honnêteté intellectuelle d'écouter ce que je vous dis, et après de me critiquer sur le fond et pas sur des choses absurdes, quoi.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, s'il vous plaît. Je n'entends toujours pas vos propositions en terme de débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Féthi RIAH :

Je viens de le dire, je crois que vous avez une double audition comme certaines personnes. Je viens de vous dire qu'il faudra réduire les dépenses de fonctionnement dans le temps, c'est-à-dire dans le temps il faudra réduire les dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire :

Monsieur TERTULLIANI vous a donc dit qu'on avait déjà réduit, et vous l'avez dit, d'un peu plus d'un million d'euros des dépenses générales et qu'on ne pourrait pas refaire ça tous les ans, donc il ne reste pas grand-chose à côté, si ce n'est les dépenses de personnel. Est-ce que j'entends bien lorsque vous dites qu'il faut réduire les dépenses du personnel ?

Monsieur Féthi RIAH :

Je réitère bien, parce que vous essayez de déformer mes propos...

Monsieur le Maire :

Ah non, non, non !

Monsieur Féthi RIAH :

Et moi je vous retourne la question, Monsieur le Maire, si vous passez d'un budget de 100 millions d'euros et que vous passer à un budget de 60 millions d'euros, vous l'avez dit vous-même dans ce conseil municipal là, je crois c'était en décembre 2008, vous avez dit vous-même, si on passe à la suppression de la taxe professionnelle, vous devriez supprimer 500 emplois de fonctionnaire, l'avez-vous dit ou pas ?

Monsieur le Maire :

Attendez, Monsieur RIAH...

Monsieur Féthi RIAH :

Donc s'il y a moins d'argent, vous êtes contraint, donc ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, il faudra bien à un moment donné faire des économies quelque part, et me dire aujourd'hui qu'il n'y a plus rien à faire à la fatalité, je crois que les français n'ont pas envie d'entendre parler de fatalité, ils veulent entendre parler de gens qui veulent changer les choses, des gens qui ont une vision de l'avenir.

Monsieur le Maire :

Ah !

Monsieur Féthi RIAH :

Maintenant moi je vous retourne la question et je vous dis : qu'est-ce que vous ferez, vous si en 2013 on se retrouve en déficit, qu'est-ce que vous faites ? Enfin on n'a pas le droit de faire de déficit, mais qu'est-ce que vous faites ?

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, je pense que la dernière phrase de Monsieur BEYAERT est la bonne, 2011 ne doit pas être une année de résignation mais une année de lutte et d'engagement, Monsieur RIAH. Donc 2011 ça va être une année de lutte et d'engagement

Monsieur Féthi RIAH :

Ce n'est pas une proposition ça.

Monsieur le Maire :

Attendez, c'est tout. Je vous ai laissé parler ; écoutez maintenant les réponses. Et comme 2009, comme 2010, nous avons, et Madame BENALLA l'a dit, engagé 5 800 000 Euros en matière de lutte pour l'emploi, de dispositifs de lutte pour l'emploi, mais on a fait aussi énormément d'investissement, Martial en a parlé sur les années 2009, 2010, parce que c'était une garantie pour les entreprises de continuer à conserver leur personnel et à nous de pouvoir placer des personnes en insertion sur les chantiers, donc voilà, on continuera à nous battre. Vous avez eu un scénario qui vous a été expliqué par Monsieur Klopfer, à nous de maîtriser, à nous de faire un certain nombre d'actions, de continuer, et ce que je vous ai dit en 2008 était un exemple, Monsieur RIAH, que si jamais l'Etat supprimait complètement la taxe professionnelle sans maintenir un certain nombre de choses, nous n'avons plus de marge de manœuvre pour les faire évoluer à ce jour. Il nous reste plus, nous que l'augmentation des impôts locaux c'est la seule chose qu'on peut faire évoluer, à partir d'aujourd'hui, c'est cela, après c'est de la dotation, donc 12 % à peu près des recettes de la collectivité. On ne l'a pas dit, mais c'est dans les perspectives qui ont été dressées par le Cabinet Klopfer et dans les choix politiques de la majorité, nous nous orientons vers la 1^{ère} année consécutive sans augmentation des taux de la commune en matière d'impôts locaux, voilà. C'est aussi un moyen de ne pas pénaliser une population qui souffre et nous faisons les choix de faire des économies dans nos dépenses générales et de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, ce qui porte des fruits, un certain nombre d'investissements et on l'a vu lors de ce débat avec Klopfer, des dépenses d'investissement en matière d'énergie renouvelable, d'isolation des bâtiments et des renégociations, font qu'on a eu de grosses économies en matière énergétique par exemple, et on va continuer dans ce but là, voilà, Monsieur TERTULLIANI, simplement, vous m'avez lancé une perche, pas du tout un pic, en disant « vous aurez à vous justifier vis-à-vis des autres communes parce qu'elles étaient jalouses de nos recettes », quand vous avez parlé des commissions, je pense que nous aurons, parce que je considère que vous êtes élu grand-synthois à nos côtés à la Communauté Urbaine.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Ah mais j'y compte bien !

Monsieur le Maire :

Ah c'était juste parce que vous avez dit : vous aurez. Nous aurons !

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Je l'ai fait ! Non mais moi je ne participe pas au bureau par exemple, il y a d'autres étages dans la fusée auxquels je ne suis pas. Moi je serai en commission.

Monsieur le Maire :

En commission comme nous.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Je suis à chaque fois intervenu lorsqu'on a parlé de cela pour rappeler les conditions dans lesquelles tout cela s'était fait. J'avais même précisé qu'on s'était pris les remarques de l'opposition de l'époque dans les gencives, donc j'ai été très clair, Monsieur BEYAERT était là, il s'en souvient très bien.

Monsieur le Maire :

Oui.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Moi je suis un peu effaré par nos discours et par nos interprétations, on veut faire dire ce qu'on n'a pas dit, etc... ben je suis un petit peu paysan sur les bords et j'en suis même fier, il y a la sidérurgie qui a fermé en Lorraine, qui a fermé à Valenciennes, qui a fermé à Denain et d'un seul coup, d'un seul, il n'y a pas eu de recettes. Vous comprenez ? Et que malheureusement alors en Lorraine ils ont été sauvés par le Luxembourg, les employés municipaux de la ville de Saulnes, dont je suis originaire, ma belle –sœur est secrétaire à la ville de Saulnes, Dix employés ont quitté la ville volontairement et sont partis travailler au Luxembourg. Parce que le jour où on n'aura plus de recettes, on n'aura plus moyen de payer les gens. Je veux dire, il n'y a pas besoin de faire des paraphrases etc... ça c'est des faits. Alors il ne faut pas être pessimiste, il ne faut pas noircir le tableau, mais c'est des choses qui nous pendent au nez. Alors bien sûr entre temps, heureusement il y aura des élections et bien donc les gens prendront leurs responsabilités, voilà c'est tout.

Monsieur le Maire :

Dont on attend beaucoup. Mais c'est vrai que c'est aussi, et c'est vrai que ça relie les propos de Madame BENALLA tout à l'heure, tout ne se joue pas à Grande-Synthe. Il y a effectivement des choix nationaux et des choix nationaux qui interviendront en 2012 qui auront de lourdes conséquences sur le fonctionnement des collectivités locales par les choix politiques qui seront derrière. Ou on veut rendre un peu d'autonomie aux collectivités locales parce que l'Etat demande aux collectivités locales de faire des efforts, mais regardez, et Kloper l'a montré dans les graphiques, je ne l'ai pas retrouvé dans les bilans, mais c'est minime la part des dettes des collectivités locales dans la dette de l'Etat, ce n'est pas nous qui allons faire en sorte que l'Etat français aille mieux dans le pourcentage de son PIB, donc c'est encore une fois jeter le doute sur la bonne gestion des élus locaux et c'est tout ce qu'on essaie de faire faire dans ce pays c'est de montrer les uns et les autres du doigt et franchement, cette ambiance là elle commence à faire des désastres dans notre société en France. J'espère bien effectivement qu'il y a d'autres échéances qui arriveront en 2012 et qui vont rétablir un certain nombre de choses, moi je l'appelle de mes vœux, ce qui fait qu'on milite et on est beaucoup autour de cette table à faire en sorte d'essayer d'influer sur ces changements là dans l'année qui vient.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Il me semble qu'on a approuvé un certain nombre de motions ?

Monsieur le Maire :

Oui.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Ensuite il y a un autre discours qui me dérange énormément parce que discourir c'est bien mais agir c'est mieux. Aujourd'hui, bon la mondialisation je suis absolument contre, mais, que deviendrait Sollac, enfin l'usine sidérurgique qui est là et celle qui est à Fos sur Mer si on ne vendait pas cet acier à l'étranger. La France dans un autre domaine, c'est le seul pays qui n'a pas de pénurie d'électricité et comment elle ferait fonctionner ses centrales si on n'achetait pas les matières premières dans les autres pays ? Et non, on ne les a pas chez nous. Donc, il ne faut pas tout mélanger, je veux dire qu'il y a des échanges commerciaux, si aujourd'hui un certain nombre de salariés peuvent encore vivre en France dans ces usines sidérurgiques, c'est parce qu'on a un savoir faire et parce qu'on vend, parce que la France n'absorberait pas toute cette production. Donc, on ne peut pas non plus, non mais il faut faire attention...

Monsieur le Maire :

Oui, mais on ne va pas rentrer dans un débat économique ici, c'est un peu compliqué. Souvenez-vous en 1981 ce qui a déjà sauvé Usinor : la nationalisation, sinon les

usines seraient déjà fermées. Et bien oui ! Et il faut lui rendre hommage Jean Le Garrec, à l'époque, avait été le Ministre qui a nationalisé la sidérurgie. Sans cela il n'y aurait plus de sidérurgie en France.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Mais bien sûr.

Monsieur le Maire :

Oui, mais on fait toujours appel à l'Etat quand il y a le feu, et une fois que les finances s'arrangent, on remet ça dans le privé, et on revend ça au privé et regardez ce que ça devient aujourd'hui. Moi la mondialisation, les échanges à travers le monde, ils ont toujours existé depuis la nuit des temps. Mais ça le commerce à l'international c'est autre chose. Que la mondialisation ça se transforme, je délocalise à tel ou tel endroit parce que là-bas je ne paie pas les ouvriers, parce que là-bas je n'ai pas de contrainte environnementale, etc... Celles-là je suis absolument contre.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Moi aussi bien sûr !

Monsieur le Maire :

Et le fait de mettre, et je pense que l'échelle européenne en est une bonne, un certain nombre de normes à l'entrée de l'Europe fera en sorte qu'on aidera aussi les populations et les ouvriers dans ces pays là et on n'incitera plus à la délocalisation. C'est à peu près 2 millions et demi d'emplois dans l'industrie saccagés en France depuis 20 ans. Je pense qu'aujourd'hui on n'est pas sorti, parce qu'on n'a aussi plus de politique industrielle à l'échelle nationale voire à l'échelle européenne, il n'y a qu'à voir comment on se tire la bourre avec les allemands sur ce contexte. Voilà, donc c'était l'orientation budgétaire, des éléments. Monsieur RIAH, un dernier mot, très court.

Monsieur Féthi RIAH :

Juste un dernier critère dont n'a pas parlé Monsieur BEYAERT, vous en avez parlé Monsieur le Maire, sur les taxes locales, donc sur les impôts de nos concitoyens. Autre paramètre qu'il faudra prendre en compte c'est que, oui c'est très bien depuis un certain nombre d'années les impôts n'ont pas augmenté, mais vous dites, si un jour on devait arriver à augmenter les impôts le dilemme qu'on a, c'est que, comme c'est écrit dans ce rapport, ce n'est pas moi qui l'écris, c'est un rapport qui est neutre, la moitié des grand-synthois ne paient pas d'impôt, et si on augmente les impôts, ce qui se passe, c'est qu'on perd encore des habitants. Alors depuis 2001, on en a perdu plus de 2000 je crois que c'est le plus fort taux au niveau du taux d'exode de la région, donc si jamais on serait tenté d'augmenter les impôts locaux, l'autre chose à craindre c'est que à ce moment là, on ait un départ des habitants. C'est pour ça que j'ai dit oui, il faut critiquer, mais il faut réfléchir dès maintenant à ce qu'on peut faire sur ces 3 années pour essayer de trouver des solutions.

Monsieur le Maire :

Ça fait 10 ans je crois qu'on fait une analyse Klopfer, ça fait 10 ans qu'on est dans cette vigilance, ça fait 10 ans qu'on travaille, ça fait 10 ans qu'on revient dans ces séances publiques du Conseil Municipal avec chaque fois un certain nombre de solutions et de faire en sorte, et vous l'avez entendu, et ce qui est quand même l'argument principal de ce qui a été développé par le cabinet Klopfer c'est quand même que les finances de la ville de Grande-Synthe sont extrêmement bonnes, extrêmement saines, qu'on n'a pas d'emprunt toxique, qu'on n'a pas de taux d'endettement, qu'on est bien géré, qu'on fait en plus des économies de gestion quotidienne, donc, voilà. Je pense qu'il faut aussi saluer ça et saluer l'ensemble des services pour l'effort qu'ils font et l'ensemble des élus pour les choix politiques qui sont faits dans cette assemblée. Voilà, il n'y a pas de vote puisque c'est le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Martial BEYAERT :

Juste pour mémoire, on l'avait évoqué quand même : « la ville maintient la non progression des taux et pourra bénéficier d'une évolution naturelle... » donc on avait bien pris en compte ce paramètre sur le potentiel fiscal de notre commune.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires.

1. Ouverture exceptionnelle des Crédits Dépenses Investissement avant adoption BP 2011 (Dél. 2011-013)

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la loi n°88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation prévoit à l'article 15 les dispositions suivantes :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou encore le 15 avril les années de renouvellement des Conseils Municipaux, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédant non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits ».

Monsieur Le Maire propose les ouvertures de crédits suivant détail annexé.

Où ce qui précède et après en avoir libéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la proposition ci-dessus.

3. Avances sur subventions au titre de l'année 2011

RAPPORTEUR : Nadine ODOT

Madame Nadine ODOT :

Tout d'abord je souhaite préciser que les avances de subventions qui passent ce soir au conseil municipal se justifient par le fait tout d'abord que ce sont d'importantes associations qui emploient du personnel et qu'en ce début d'année il est nécessaire pour elles de disposer de trésorerie afin de payer les salaires et les charges sociales. De plus des avances de subvention sont proposées ce soir au vote pour les associations ayant des manifestations programmées au mois de février.

Comme pour les conseils municipaux précédents, nous avons distingué les délibérations, association par association, car comme vous le savez pour ne pas être taxé de prise illégale d'intérêts, il est nécessaire que les élus de cette assemblée membres d'un bureau, d'une association ne participent pas au vote pour l'attribution des subventions de leur association.

Madame Geneviève WILLOT :

Exceptionnellement nous souhaitons nous abstenir sur la subvention à Côté Quartiers. On peut dissocier les associations ?

Monsieur le Maire :

Oui.

Madame Geneviève WILLOT :

Nous sommes bien conscients que c'est une avance pour payer les salaires pour les employés que nous respectons, néanmoins nous saisissons l'occasion pour faire part de notre mécontentement et de notre désaccord sur le fonctionnement opaque de cette association. Il est inconcevable que l'Adjoint chargé à la vie des quartiers dirige et préside à la fois cette association, l'association Côté Quartiers. Et notre ville s'appauvrit de jour en jour en matière de démocratie participative et de consultation des habitants. Ce ne sont pas les arguments de l'Adjoint aux Quartiers, arguments assez farfelus qu'il a évoqués au dernier conseil municipal qui nous ont convaincus de la suppression des comités de quartiers. Voilà, c'est pour ça que nous nous abstiendrons sur l'avance de subvention à Côté Quartiers.

Monsieur le Maire :

D'autres observations ? Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Quand à moi je ne participerai pas à toutes les délibérations concernant les manifestations publiques, non pas que je suis contre....

Monsieur le Maire :

Concernant.... Pardon, je n'ai pas entendu.

Monsieur Féthi RIAH :

... les manifestations publiques, parce qu'elle a dit qu'elle faisait la séparation entre les avances sur les subventions de fonctionnement légitimes pour les salariés, c'est normal, pour ce qui est de Côté Quartiers, donc je partage le vote de mes camarades du groupe « avec la ville autrement » par contre pour les manifestations publiques, je ne partage pas puisque, encore une fois, vous ne nous informez pas clairement que c'est dû au marché public que vous n'avez pas attribué pour le gardiennage et que donc, vous faites passer ces délibérations là, puisque je vois que les montants d'une année à l'autre ont augmenté, je vois que ça passe de 1800 pour certaines associations à 2800 € et comme j'ai demandé à avoir les budgets prévisionnels, je n'ai eu que les courriers de demandes de subvention, je n'ai pas eu les budgets prévisionnels, donc je ne comprends pas pourquoi ces montants ont augmenté donc je ne participerai pas au vote pour ces associations là, bien que je sois de tout cœur avec ces associations, mais je ne suis pas d'accord avec la réunion du jeudi 27 janvier...

Monsieur le Maire :

De tout cœur, mais on ne leur apporte pas les moyens de faire.

Monsieur Féthi RIAH :

Ah non ! Puisque vous êtes 29, donc ça va passer Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Ah ah !

Monsieur Féthi RIAH :

Mais vous ne pouvez pas me demander de participer à quelque chose d'opaque et de pas transparent.

Monsieur le Maire :

Mais ce n'est absolument pas opaque. Nous aurons le vote du budget primitif dans un mois, Là vous aurez tous les éléments que vous voulez, on vous demande simplement des avances pour que ces associations puissent faire leurs actions dans le mois et même pour certaines dans quelques jours.

Monsieur Féthi RIAH :

Si vous aimez tellement ces associations là, vous savez que le Code Général des Collectivités Territoriales, qu'est-ce qu'il mentionne ? Il mentionne qu'un élu pour pouvoir délibérer doit être informé, nous avons un droit à l'information...

Monsieur le Maire :

Vous l'avez.

Monsieur Féthi RIAH :

Or ce soir, vous ne m'avez donné que.... Dans mon courriel que je vous ai envoyé, j'ai demandé les demandes de subventions, les dossiers, c'est-à-dire le budget prévisionnel. Vous ce que vous m'avez donné c'est les demandes formulées écrites.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH vous m'avez adressé un mail exactement à 15 H 52 ce jour.

Monsieur Féthi RIAH :

Et alors ? Je travaille Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Il y avait une commission Finances...

Monsieur Féthi RIAH :

Je n'ai pas à me justifier auprès de vous.

Monsieur le Maire :

Attendez, il y avait une commission Finances dans laquelle les subventions aux associations étaient à l'ordre du jour, le 9 février, il y a donc plus d'une semaine cette fois, Vous aviez eu l'ordre du jour, peut être vous y étiez, peut être vous n'y étiez pas, je ne suis pas à cette commission, mais entre deux vous saviez qu'on allait passer ça à l'ordre du jour, vous auriez pu demandé, même si vous travaillez, par mail, la nuit vous le faites de temps en temps, d'envoyer un mail pour avoir ces informations, vous me les demandez à 15 H 52 ce jour. Les services sont quand même occupés aujourd'hui, il y avait un conseil municipal à préparer. Moi je vous réponds en toute transparence, voilà. Vous aurez les budgets prévisionnels la fois prochaine si vous voulez, lors du vote du budget, mais après c'est votre droit, vous vous abstenez, enfin vous votez contre...

Monsieur Féthi RIAH :

Non, non ! Je ne participe pas, je n'ai pas voté contre, vous voyez comment vous déformez mes propos.

Monsieur le Maire :

Ah si vous aviez dit contre.

Monsieur Féthi RIAH :

Non, j'ai dit : je ne participe pas.

Monsieur le Maire :

C'est différent, j'avais noté contre.

Monsieur Féthi RIAH :

Je ne sais pas en quelle langue je parlais mais j'ai dit je ne participe pas, j'ai dit que je suis de tout cœur avec les associations mais je ne participe pas. Par contre je ne suis pas d'accord avec votre argument, c'est un argument fallacieux, pourquoi ? Parce que le droit à l'information d'un élu, il est valable du jour de la convocation, c'est-à-dire mercredi, j'ai reçu votre mail de convocation mercredi, et il est valable jusqu'à la séance du conseil municipal, et la consultation des documents, et référez-vous aux arrêts puisqu'on est en litige au Tribunal Administratif et que j'ai demandé d'annuler deux délibérations, j'ai déjà mis cet arrêt de la Cour d'Appel, c'est que le droit d'information continue jusqu'à la séance du Conseil Municipal et que même en séance de Conseil Municipal, on peut consulter. Or si ces délibérations arrivent au Conseil Municipal c'est qu'il y a des documents qui sont là pour préparer ce conseil, donc même si vous ne pouvez pas faire de copies, je le comprends et j'ai dit dans les mails à ce moment là, laissez-moi les consulter juste avant le conseil.

Monsieur le Maire :

Mais on vous a donné les courriers des demandes des associations.

Monsieur Féthi RIAH :

Non, j'ai demandé de consulter les dossiers de demandes de subventions. Donc ne dites pas....

Monsieur le Maire :

Je dis ce que je dis et je maintiens ce que je dis !

Monsieur Féthi RIAH :

Non, je continue sur la commission, les commissions elles ne servent à rien puisque vous ne faites que nous informer de ce que vous mettez dans les documents qu'on a dans nos enveloppes. Donc, j'ai assisté à votre commission effectivement, j'ai posé un certain nombre de questions et je peux vous assurer et nos co-listiers en sont témoins et certaines personnes dans cette audience en sont témoins, je n'ai pas eu de réponse à ma question.

Monsieur le Maire :

Bon, chacun campe sur ses positions.

Monsieur Féthi RIAH :

Donc vous me dites de venir en commission, mais on n'a pas de réponse.

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas récent, ça fait trois ans et j'ai l'impression qu'on est parti pour les trois ans futurs. Sur les autres.....

Monsieur Féthi RIAH :

Mais si vous veniez, vous sauriez ce qui s'est dit !

Monsieur le Maire :

Mais Monsieur RIAH, je suis aussi très occupé et j'ai des Adjoints qui conduisent ça à merveille. Chacun son rôle dans cette collectivité, et j'ai le plus grand respect pour les Adjoints et les élus qui m'entourent, les conseillers municipaux aussi, tous quels qu'ils soient et dans ce qu'ils font au quotidien, pour les associations qu'ils président comme pour les missions pour lesquelles je leur ai confié une délégation. Donc j'ai noté l'abstention pour Côté Quartiers de l'ensemble du groupe et la non participation au vote sur les associations Pint'jes, Côté nitots et Zotches, c'est ça, je ne me trompe pas ?

Monsieur Féthi RIAH :

Celles qui concernent les manifestations publiques dont a parlées Madame ODOT.

Monsieur le Maire :

C'est celles-ci et donc vous avez la liste des conseillers municipaux qui ne peuvent participer au vote parce qu'ils sont membres des conseils d'administration, tout cela est indiqué.

3.1.. A.S.T.V. (Dél. 2011-014)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'ASTV aura à faire face dès janvier 2011 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2011

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'un acompte sur subvention à l'association pour un montant de **170 000 Euros**.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2011

Ne participent pas au vote : Olivier BERTHE, Gérald CORMIER, Nadine ODOT, Jean-Claude MORET

3.2. Maison de l'Initiative (Dél. 2011-015)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Maison de l'Initiative aura à faire face dès janvier 2011 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2011

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'un acompte sur subvention à l'association pour un montant de **400 000 Euros**.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2011

Ne participent pas au vote : Nicole FOURICQUET, Sélima CHABAB, Evelyne HAEGMAN, Ahmed CHERIET, Sandrine ESPOSITO, Chaabani LASOA

3.3. Amicale du Personnel Communal (Dél. 2011-016)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Amicale du Personnel Communal aura à faire face dès janvier 2011 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2011

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'un acompte sur subvention à l'association pour un montant de **300 000 Euros**

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2011

3.4. Centre de Santé (Dél. 2011-017)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Santé aura à faire face dès janvier 2011 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2011

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'un acompte sur subvention à l'association pour un montant de **120 000 Euros**.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2011

Ne participent pas au vote : Damien CAREME, Sandrine ESPOSITO, Marie-Line VANDENBOSSCHE, Didier BOMMELAERE, Sélima CHABAB, Ellen LEBECQUE

3.5. Office de Tourisme (Dél. 2011-018)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Office de Tourisme aura à faire face dès janvier 2011 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2011.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'un acompte sur subvention à l'association pour un montant de **26 400 Euros**

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2011.

Ne participent pas au vote : Nadine ODOT, Patrick GARNIER

3.6. Compagnie des Mers du Nord (Dél. 2011-019)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Compagnie des Mers du Nord aura à faire face dès janvier 2011 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'une avance sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2011.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une avance sur subvention à l'association pour un montant de **20 000 Euros**.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2011

3.7. Côté Quartiers (Dél. 2011-020)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Côté Quartiers aura à faire face dès janvier 2011 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2011.

VOTE :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 6 (F. TERTULLIANI, G. WILLOT, D. AJUTO,
J.C. AUBRUN, F. RIAH M. MERLEN)

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE le versement d'un acompte sur subvention à l'association pour un montant de **200 000 Euros**.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2011

Ne participent pas au vote : Ahmed CHERIET, Karima TOUIL, Didier BOMMELAERE, Evelyne HAEGMAN

3.8. Pint'jes (Dél. 2011-021)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association des Pint'jes aura à faire face dès février 2011 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2011

Ne participent pas au vote : Eric FONTAINE – Féthi RIAH

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'un acompte sur subvention à l'association pour un montant de **2 800 Euros**.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2011

3.9. Côt Nitots (Dél. 2011-022)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association des Côt Nitots aura à faire face dès début mars 2011 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2011

Ne participe pas au vote : Féthi RIAH

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'un acompte sur subvention à l'association pour un montant de **2 800 Euros**.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2011

3.10. Zôtches (Dél. 2011-023)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association des Zôtches aura à faire face dès début mars 2011 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2011

Ne participe pas au vote : Féthi RIAH

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'un acompte sur subvention à l'association pour un montant de **650 Euros**.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2011

**4. Attribution
d'une subvention
exceptionnelle au
Secours Populaire
Français
(Fédération du
Nord) – 5 000 €uros
(Dél. 2011-024)**

RAPPORTEUR : Nadine ODOT

Le 28 décembre dernier, un incendie s'est déclaré dans un entrepôt de Roubaix, qui abritait une plate forme logistique du secours populaire français, c'est ainsi qu'ils ont perdu l'aide alimentaire prévue pour les 6 prochains mois. La ville de Grande-Synthe souhaite donc apporter son soutien à l'association du Secours Populaire Français de la fédération du Nord.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire au nom de la commune à verser une subvention de **5 000 €uros** à l'association du secours populaire français de la fédération du nord.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

On a des informations, ils ont pu récupérer...

Monsieur le Maire :

Je ne sais pas exactement parce que c'est très lourd ce qu'ils ont perdu. J'ai entendu parler de 5 millions d'euros de perte dans le bâtiment avec toutes les denrées qui étaient là, je ne sais pas aujourd'hui où ils en sont dans les collectes, on va leur demander de nous le faire savoir, parce qu'il y a beaucoup d'organismes aujourd'hui qui font cet effort de solidarité.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'attribuer une subvention de 5 000 euros à l'association du Secours Populaire Français (fédération du Nord)
- La dépense sera imputée à l'article 6574 sur le crédit ouvert au BP 2011

IV. APPROBATION DES DECISIONS PRISES ENTRE LE 14 DECEMBRE 2010 ET LE 15 FEVRIER 2011

1. Avenant n° 3 au marché visé le 29 juin 2009 concernant l'extension et la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange – lot 4 : menuiserie extérieure – Société PLIMETAL – procédure négociée sans mise en concurrence et sans publicité préalable

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la société PLIMETAL l'avenant n° 3 ayant pour objet des travaux supplémentaires.

Le montant de l'avenant est fixé à 2 525 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 863 881 € HT.

2. Avenant n° 9 au marché visé le 1^{er} octobre 2003 concernant l'exploitation des installations de chauffage, ventilation et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux – lot 1 – Société DALKIA

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la société DALKIA l'avenant n° 9 concernant l'exploitation des installations de chauffage, ventilation et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux – lot 1

Modification des coûts de maintenance des installations de la Maison de quartier du Courghain :

Le montant annuel de l'ancienne prestation P2 : 983,00 € HT est remplacé par P2 : 1 605 € HT

Le montant annuel de la prestation P3 reste inchangé soit P3 : 169 € HT.

3. Avenant n° 2 au marché visé le 26 juin 2009 concernant l'extension et la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange – lot 7 : menuiserie intérieure – Société DEPITRE DEVELOPPEMENT

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la société DEPITRE DEVELOPPEMENT l'avenant n° 2 ayant pour objet des travaux supplémentaires.

Le montant de l'avenant est fixé à 37 946,15 € HT ce qui porte le montant total du marché à 240 910,14 € HT.

4. Signature du marché « action d'insertion dans le cadre de prestations de propreté des espaces publics »

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier les marchés concernant l'action d'insertion dans le cadre de prestations de propreté des espaces publics comme suit :

- lot n° 1 – « action d'insertion dans le cadre de la propreté extérieure » avec DK PROPRES pour un montant de 32 941,13 € HT
- lot n° 2 – « action d'insertion dans le cadre de la propreté de proximité » avec la REGIE DE QUARTIERS pour un montant de 60 200 € HT,
- lot n° 3 – « action d'insertion dans le cadre de la propreté des marchés » avec ECOFLANDRES pour un montant de 20 280 € HT,
- lot n° 4 – « action d'insertion dans le cadre de l'entretien des plans d'eau et bassins » avec la REGIE DE QUARTIERS pour un montant de 54 300 € HT.

5. Réalisation d'un Prêt Projet Urbain (PPU) DE 4 796 945 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des investissements 2010 en opérations d'aménagement urbain.

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De réaliser, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant de 4 796 945 € HT pour le financement d'opérations d'aménagement urbain, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- taux d'intérêt actuariel annuel : 2,73 % (taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 100 pdb)
- périodicité des échéances : annuelle
- durée totale du prêt : 20 ans
- taux annuel de progressivité : 0 % (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du livret A)
- modalité de révision des taux : DL : Double révisabilité Limitée (le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0)
- indice de référence : livret A

- Valeur de l'indice de référence : 1,75 %
- Commission d'intervention : 1 550 €

De signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds.

VOTE :

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 35 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture cette séance à 19 H 50 et donne rendez-vous à l'ensemble des élus le mardi 22 mars 2011.